50819

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

Distr.
LIMITEE

E/CN.14/CAS.4/17
22 novembre 1965

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Quatrième Conférence des Statisticiens
Africains
Addis-Abéba, 8-16 novembre 1965

RAPPORT DE LA QUATRIEME CONFERENCE DES STATISTICIENS AFRICAINS

M65-495

TABLE DES MATIERES

	Paragraphes
INTRODUCTION	1 - 7
QUESTIONS DECOULANT DES SIXIEME ET SEPTIEME SESSION DE LA CEA	8 - 14
QUESTIONS DECOULANT DE LA TREIZIEME SESSION DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE DES NATIONS UNIES	15 - 16
CONSULTATIONS SOUS-REGIONALES	17 - 35
Généralités	17 - 21
Activités statistiques des bureaux sous-régionaux	22 - 28
Association des statisticiens africains	29 - 35
RAPPORTS D'ACTIVITE PRESENTES PAR LES PAYS	36 - 46
ACTIVITE DE LA CEA DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES	47 - 58
MOYENS DE FORMATION ET BESOIN	59 - 71
ASSISTANCE TECHNIQUE EN VUE DU DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES EN AFRIQUE	72 - 75
DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES ET PLANIFICATION	76 - 88
COMPTABILITE NATIONALE	89 - 94
STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET DE L'HABITATION	95 -121
Généralités	95 - 99
Recensements de la population	100
Statistiques de l'habitation	101 -109
Statistiques d'état civil	110 -114
Analyse démographique	115 -121
STATISTIQUES DE LA MAIN-D'OEUVRE	122 -127
PROGRAMME DE TRAVAIL	128 -135
QUESTIONS DIVERSES	136 -138

ANNEXE I LISTE DES PARTICIPANTS

ANNEXE II ORDRE DU JOUR

ANNEXE III LISTE DES DOCUMENTS

ANNEXE IV DISCOURS D'OUVERTURE DU SECRETAIRE EXECUTIF

ANNEXE V RECOMMANDATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME DE FORMATION STATISTIQUE

ANNEXE VI QUESTIONS DECOULANT DE LA PROCLAMATION UNILATERALE D'INDEPENDANCE PAR LA RHODESIE

INTRODUCTION

1. La quatrième Conférence des statisticiens africains s'est tenue au siège de la CEA à Addis-Abéba du 8 au 16 novembre 1965. Y ont participé 48 représentants de 26 gouvernements d'Etats membres et membres associés de la Commission économique pour l'Afrique, à savoir le Bassoutoland, le Burundi, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Ethiopie, la France, le Gabon, le Ghana, la Haute-Volta, le Libéria, la Libye, Madagascar, le Malawi, le Mali, le Maroc, le Niger, la Nigéria, la République démocratique du Congo, la République arabe unie, la Rhodésie[1/], le Royaume Uni, le Rwanda, le Sénégal, le Soudan, la Tunisie et la Zambie.

2. Des représentants du Bureau de statistique des Nations Unies et de quatre institutions spécialisées des Nations Unies (OIT, FAO, UNESCO et OMS) ont aussi assisté à la Conférence. Etaient présents des observateurs des Etats-Unis, de l'Union soviétique, de la République fédérale d'Allemagne, de la Communauté économique européenne, de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM), du Centre européen pour la formation des statisticiens économistes pour les pays en voie de développement (CESD), de l'East African Common Services Organisation (EACSO), de l'Union douanière équatoriale (UDE) et du Bureau de l'Assistance technique des Nations Unies. On trouvera à l'Annexe I la liste des participants.

3. En l'absence du Secrétaire exécutif, en mission, la Conférence a été ouverte par M. A.F. Ewing, Chargé des fonctions de Secrétaire exécutif. Dans son discours d'ouverture, il a mentionné les progrès déjà réalisés dans le développement des statistiques en Afrique et a souligné l'ampleur des travaux qui restaient à faire pour obtenir des statistiques convenables, qui seules permettent l'élaboration de programmes coordonnés et équilibrés de développement économique et social. Il a évoqué certains aspects essentiels des travaux de la Conférence, ceux qui concernent notamment la formation statistique, le service consultatif régional, les entretiens et les travaux à l'échelon sous-régional sur les méthodes convenant aux

---

1/ Le délégué rhodésien s'est retiré de la Conférence après la déclaration unilatérale d'indépendance proclamée par son pays. On trouvera à l'Annexe VI les déclarations faites en cette circonstance.

conditions propres à l'Afrique. Selon lui la poursuite de ces travaux s'impose, mais il faut examiner avec soin les problèmes de financement. Enfin, il a fait observer que le stade était maintenant atteint, où il fallait mettre sur pied un service statistique pour l'ensemble de la région et procurer les données nécessaires à une analyse économique permanente sur laquelle on puisse s'appuyer pour l'effort de développement. On trouvera à l'Annexe IV le texte du discours d'ouverture.

4. Dans une brève déclaration, M. Gratien Pognon, Secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'unité africaine, a souligné l'importance des statistiques pour le développement de l'Afrique - dont s'occupe très activement cette organisation - et il a fait observer qu'il fallait que les résultats de la Conférence soient fructueux.

5. M. M. Kanoun (Tunisie) a été élu Président de la Conférence à l'unanimité. Ato Habtu Eshete (Ethiopie) et M. A Essomé (Cameroun) ont été élus respectivement premier et deuxième Vice-Présidents.

6. La Conférence a adopté l'ordre du jour provisoire (E/CN.14/CAS.4/1) avec les modifications suivantes. Elle a ajouté un point 5(c) nouveau pour permettre l'examen des activités sous-régionales en Afrique du centre. Le titre du point 9 a été modifié et se lit : "Statistiques démographiques et de l'habitation". Un point 9(c) nouveau a été ajouté qui traite de l'analyse démographique. L'ordre du jour revisé fait l'objet de l'Annexe II.

7. On trouvera à l'Annexe III la liste des documents présentés à la Conférence.

QUESTIONS DECOULANT DES SIXIEME ET SEPTIEME SESSIONS DE LA CEA

8. La Conférence était saisie du document E/CN.14/CAS.4/6 qui contient un résumé des rapports sur les statistiques présentés à la sixième et à la septième session de la Commission ainsi que les vues exprimées et les résolutions adoptées à ces sessions. Dans ce document, figure également la partie du programme actuel de travail de la CEA portant sur les statistiques et la démographie.

9. On a rappelé qu'à ses sessions la Commission avait toujours recommandé que la priorité soit donnée à un développement des statistiques permettant de répondre aux besoins de la planification.

10. Dans le domaine des statistiques, la formation exige encore une attention particulière et, à ce propos, on a souligné qu'il fallait que les Nations Unies continuent d'assurer la coordination des travaux et de fournir une assistance aux pays. Dans sa résolution 146(VII), la Commission propose que le centre de Yaoundé soit transformé en un institut international de formation statistique. Les participants ont décidé d'examiner la question de la formation sous le point 6(c) de l'ordre du jour.

11. A différentes sessions, la Commission a recommandé que priorité soit donnée à la comptabilité nationale, à la formation de capital et aux prix. Ces questions ont été étudiées également sous d'autres points de l'ordre du jour.

12. Bien que la résolution 107(VI) concernant l'adoption de la Nomenclature douanière de Bruxelles, ait trait aux statistiques, la Conférence en a confié l'application à la Division du commerce extérieur et des questions fiscales et monétaires.

13. D'autres questions susceptibles d'être examinées à certains points des débats sont : le remplacement proposé du matériel de traitement de l'information de la CEA par un ordinateur; l'importance des statistiques agricoles dans la planification globale du développement; l'opportunité de coordonner avec l'aide de l'UNESCO la formation statistique universitaire.

14. La Conférence a expréssément recommandé l'examen plus approfondi des questions suivantes : progrès de la mise en oeuvre du programme statistique de la CEA, comptabilité nationale, extension du centre de formation de Yaoundé et statistiques nécessaires à la planification.

QUESTIONS DECOULANT DE LA TREIZIEME SESSION DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE

15. Les participants ont examiné le document intitulé "Questions découlant de la treizième session de la Commission de statistique" (E/CN.14/CAS.4/7). Le Bureau de statistique des Nations Unies a souligné les progrès réalisés entre mai et octobre dans l'application des résolutions de la Commission. Les travaux portant sur la revision du Système de comptabilité nationale des Nations Unies, (SCN), sur les rapports existant entre le SCN et le Système de comptabilité du produit matériel (CPM), ainsi que sur la mise au point du Programme de recensement de la population mondiale de 1970, ont également progressé. Plusieurs études, qui ont été discutées au cours de la session de la Commission, telles que la "Classification des marchandises par origine industrielle", les "Statistiques de la construction", les "Problèmes relatifs aux tableaux d'entrées-sorties", font actuellement l'objet d'une révision et seront publiées sous peu.

16. Au cours des débats, plusieurs questions ont été soulevées à propos des travaux de la Commission de statistique. Les méthodes de travail de cette Commission et les liens qui existent entre elle et la Conférence ont été précisées. On a fait observer que l'étude consacrée aux entrées-sorties ne constitue pas une recommandation : il s'agit d'une étude méthodologique destinée à faciliter l'établissement et l'utilisation de ces tableaux. Il convient d'ajouter dans le document E/CN.14/CAS.4/7, le texte d'une résolution de la Commission sur les statistiques industrielles courantes qui n'y a pas été reproduit. Dans cette résolution, la Commission de statistique demande l'établissement d'une liste de base de certains articles sur la production industrielle desquels il y aurait lieu de

rassembler des données, et de matières premières pour lesquelles on devrait rassembler des données concernant la consommation. Elle y demande également que des recommandations soient formulées concernant les enquêtes industrielles annuelles et plus fréquentes. Les participants ont examiné les moyens de donner suite à ces recommandations.

CONSULTATIONS SOUS-REGIONALES

Généralités

17. Les participants ont examiné les rapports de réunions sous-régionales de statisticiens organisées, pour l'Afrique de l'ouest, à Niamey en octobre 1964 et, pour l'Afrique du nord et de l'est, à Addis-Abéba en avril 1965. La sous-région de l'Afrique du centre ayant été constituée après la réunion de Niamey, les participants ont jugé qu'il fallait accorder une attention particulière à la situation de cette sous-région.

18. Les réunions sous-régionales de statisticiens qui font partie du programme d'activités de la CEA depuis 1960, ont permis l'examen des problèmes propres à chaque sous-région. Elles ont contribué notamment au développement rapide du programme de formation.

19. Les participants ont noté que s'il y avait des limites à la coopération entre les pays en vue du développement des statistiques c'était à cause de l'absence d'homogénéité et de la difficulté des relations entre pays francophones et anglophones. Néanmoins, la coopération qui est l'un des principaux objectifs en Afrique, offre, en matière de statistiques, de nombreuses possibilités, qui ont été exposées dans des rapports antérieurs.

20. Il est un élément qui prend de plus en plus d'importance. Il s'agit de l'existence des quatre bureaux sous-régionaux de la CEA qui pourraient contribuer au développement des statistiques et intensifier les contacts entre les pays et la CEA.

21. Les participants se sont bornés à étudier dans le détail deux questions particulièrement importantes. La première est liée aux activités statistiques des bureaux sous-régionaux et la seconde a trait à l'association des statisticiens africains dont la création a été proposée à la réunion de Niamey.

Activités statistiques des bureaux sous-régionaux

22. Les participants ont noté que des statisticiens avaient déjà été affectés aux bureaux de Tanger et de Niamey et que l'on projetait de recruter pour les bureaux de Léopoldville et de Lusaka. L'élaboration des programmes statistiques des bureaux sous-régionaux est en cours. Une brève description des attributions prévues à été donnée.

23. Les statisticiens sous-régionaux seraient bien placés pour étudier à fond les problèmes qui se posent à certains pays ou groupes de pays et pour déterminer ce dont ces pays ou groupes de pays ont besoin. Ils pourraient aider au progrès de la coopération en améliorant les échanges d'information et ils pourraient contribuer au rassemblement des données nécessaires à l'analyse économique centralisée sur laquelle se greffera l'harmonisation des efforts de développement. En outre, ils pourraient, si besoin est, participer aux travaux concernant les projets et à la formation.

24. Les participants ont jugé que les travaux du Bureau de Tanger étaient très satisfaisants et ils ont exprimé l'espoir qu'ils se poursuivaient. Toutefois, on a fait observer que ces travaux ne concernaient pour l'instant que les pays du Maghreb et non pas la sous-région de l'Afrique du nord tout entière. Par ailleurs, le Bureau de Niamey qui a été créé plus récemment et qui avec moins de moyens s'efforce de desservir un plus grand nombre de pays est beaucoup moins favorisé et jusqu'ici son action n'a pas été marquante.

25. Les participants ont fortement douté de l'opportunité d'une dispersion des rares ressources statistiques dans les bureaux sous-régionaux sauf lorsque l'on pourrait ainsi contribuer de manière appréciable à l'effort commun de développement.

26. Les participants ont également estimé qu'il fallait tenir compte de considérations d'ordre pratique puisqu'il importe que toutes les activités de développement des statistiques s'insèrent dans le cadre général des normes et des recommandations internationales, ce qui est difficile sinon impossible lorsque la décentralisation à l'échelon sous-régional est excessive. A noter à cet égard, que les ressources financières limitées des Nations Unies exigent que la plupart des travaux statistiques soient entrepris par le Bureau de statistique des Nations Unies et par le siège des quatre commission régionales.

27. Les participants ont estimé en outre que l'organisation, à l'échelon sous-régional, de réunions de statisticiens n'exige pas nécessairement qu'il y ait des statisticiens sous-régionaux, lesquels ne pourraient guère espérer que peu de résultats sans une aide active des différents pays, surtout s'ils sont isolés et manquent de moyens en personnel.

28. En se fondant sur les considérations ci-dessus, les participants sont arrivés aux conclusions ci-après :

a) La situation dans chaque sous-région doit être examinée séparément et l'aide de la CEA fournie dans le domaine de la statistique par l'intermédiaire des bureaux sous-régionaux pourrait se limiter aux zones dans lesquelles la volonté de se concerter se manifeste par un commencement d'intégration économique. Chaque fois qu'il est possible, cette aide doit être accordée par l'intermédiaire de l'organisme de coordination des pays intéressés. Pour les autres zones, il vaudrait mieux centraliser les activités statistiques au siège de la CEA. De toute façon, il convient de centraliser tous les travaux portant sur la mise au point de méthodes et de normes pour la région ainsi que l'analyse statistique.

b) On doit veiller à ne pas disperser les rares ressources disponibles.

c) Les réunions consacrées aux problèmes de méthodes, de normes, etc. devraient être organisées au plan régional et se tenir au siège de la CEA.

Association des statisticiens africains

29. A la réunion qui a eu lieu à Niamey en 1964, on a proposé la création d'une association des statisticiens africains. Les participants à la Conférence ont étudié les moyens de réaliser ce projet, qui a été unanimement approuvé.

30. Les participants ont estimé que les fonctions de l'association ne différeraient guère de celles des organisations analogues des autres continents. L'association permettrait notamment la diffusion dans la région des nouvelles conceptions méthodologiques, la publication d'une revue et elle contribuerait à rehausser le prestige professionnel des statisticiens africains. Pourraient être membres de cette Association non seulement les Africains au service de l'Etat, d'universités et des entreprises privées à la région, mais aussi tous ceux qui ont à coeur le développement des statistiques en Afrique.

31. La délégation de la République arabe unie a exprimé l'avis que l'Association nationale des économistes et des statisticiens de son pays pourrait éventuellement se transformer un jour en une organisation régionale. Cette possibilité a été accueillie avec intérêt par les participants.

32. Les participants ont jugé que la création de l'association exigeait une longue préparation pour ce qui est notamment des statuts, des conditions d'affiliation et de la préparation de la revue. Les participants ont été d'avis toutefois, que le projet devait être réalisé progressivement.

33. Le secrétariat de la CEA a promis d'apporter toute l'aide possible, pour la mise en oeuvre de ce projet, étant entendu que l'association deviendrait dès que possible une organisation autonome, financièrement indépendante pouvant compter sur une solide réputation.

Les participants ont décidé qu'au cours de la présente Conférence des échanges de vues officieux auraient lieu dont l'objet serait l'élaboration d'un plan précis de mise en oeuvre du projet.

34. Les participants ont été informés que des entretiens officieux avaient eu lieu et que les plans nécessaires au lancement du projet avaient été mis au point. M. E.M. Omaboe (Ghana) a été prié de bien vouloir assumer les fonctions de Secrétaire d'organisation. Il s'occupera de contacter, avec l'aide des délégués à la Conférence, tous les statisticiens des cadres supérieurs en Afrique.

35. La Conférence a réaffirmé qu'elle appuyait la création d'une association des statisticiens africains et a exprimé ses voeux pour le succès de cette entreprise.

RAPPORTS D'ACTIVITE PRESENTE PAR LES PAYS

36. A la demande du secrétariat, certains pays ont présenté des rapports écrits sur les progrès des activités statistiques depuis la troisième Conférence. On en trouvera un résumé dans le document E/CN.14/CAS.4/13. Quelques autres rapports écrits ont été présentés au moment de la Conférence. En outre, au cours de l'examen du point 6(a), tous les pays ont exposé oralement les progrès accomplis.

37. Plusieurs pays ont fait observer que leurs services statistiques venaient d'être créés ou étaient réorganisés après une période de moindre activité. Dans ces pays, les problèmes de recrutement de personnel étaient particulièrement graves, mais la pénurie est en voie de resorption. On a également noté l'expansion des services statistiques dans les zones éloignées et le regroupement de services autonomes des diverses régions d'un pays.

38. A noter tout particulièrement l'intérêt porté à la coordination des activités statistiques des différents ministères. La coordination concerne à la fois la production des données et la connaissance des besoins des utilisateurs pour une planification statistique convenable.

Cet intérêt dénote le besoin fondamental de données pour la planification et la plupart des pays ont fait observer qu'aux fins de la planification économique et sociale, il fallait entre autres des statistiques sûres et récentes et des indicateurs de planification. La question de savoir quel devait être le degré de centralisation de l'organisation des activités statistiques a été soulevée à diverses reprises et l'accord n'est pas encore unanime sur ce point.

39. En général, les pays ont maintenant la possibilité d'utiliser un équipement mécanographique de traitement de l'information et les participants ont noté que bien des pays avaient prévu de développer leur capacité de traitement de l'information. Dans ce domaine divers services de l'Etat se partagent souvent un même équipement à grande vitesse.

40. La plupart des pays élaborent des plans précis pour dénombrer leur population dans le proche avenir, les années de recensement indiquées allant de 1966 à 1970. Dans la plupart des cas il s'agira d'un dénombrement complet ou, au moins, du recensement de la population de zones importantes du pays.

41. Presque tous les pays ont signalé des enquêtes portant sur les niveaux de vie, sur les conditions sociales et sur divers caractères démographiques connexes. Ces enquêtes montrent quels sont, pour les particuliers, les besoins économiques et peuvent mettre en évidence la réussite ou l'échec des politiques de planification. A cet égard, on a mentionné les statistiques d'état civil, les enquêtes sur les budgets familiaux, les enquêtes sur la consommation, les statistiques des migrations et les statistiques de l'habitation.

42. Si l'on considère que l'agriculture est, de très loin, la branche d'activité la plus importante en Afrique, elle doit, à juste titre, occuper une place importante dans les enquêtes statistiques. Les enquêtes spéciales faites par les pays sont variées : production du secteur traditionnel ou de subsistance, exploitations coopératives, enquêtes sur les sols et données sur les cultures d'exportation. Plusieurs pays ont fait observer toutefois que les données dans ce domaine ne repondaient pas aux conditions requises et qu'il importait d'améliorer les données disponibles.

43. Les enquêtes agricoles et sociologiques se recouvrent partiellement lorsqu'on étudie les ménages ruraux ou les ménages du secteur traditionnel. Les enquêtes de ce type deviennent de plus en plus fréquentes et s'expliquent par la proportion élevée de la population africaine du secteur traditionnel. Bien que les pays signalent que les renseignements sont incomplets et difficiles à obtenir, les participants ont souligné qu'il importait de déterminer la mesure dans laquelle la population du secteur traditionnel intervient dans le secteur monétaire de l'économie.

44. On signale que de plus en plus les enquêtes industrielles sont un élément des programmes statistiques nationaux. D'une manière générale, ces enquêtes ne peuvent porter que sur des entreprises grandes et moyennes. On signale également des enquêtes sur l'emploi, les salaires et les besoins en main-d'oeuvre. Dans certains cas, on a établi des tableaux d'entrées-sorties.

45. A l'heure actuelle l'utilité des comptes nationaux est partout reconnue et la plupart des pays font des progrès dans la construction de ces comptes. Les comptes du secteur public sont relativement bien établis, mais certains pays signalent que leurs statistiques du commerce extérieur sont imparfaites de sorte que le compte avec le reste du monde est incomplet.

46. La Conférence a décidé d'examiner sous le point 6(c) de l'ordre du jour les problèmes et les besoins de formation. Les participants ont noté d'ores et déjà que l'on utilisait de façon intensive les moyens de formation offerts en Afrique et hors d'Afrique au titre de l'assistance bilatérale et internationale. Quelques pays ont signalé qu'ils procédaient à la mise sur pied de leurs propres services de formation. Bien que l'on ait fait état d'une pénurie de personnel qualifié, les participants ont estimé que le problème paraissait moins grave qu'au moment des réunions précédentes de la Conférence des statisticiens africains.

ACTIVITES STATISTIQUES DE LA CEA

47. Les participants ont noté que les activités statistiques de la CEA étaient de deux types : aide en faveur du développement des statistiques nationales et rassemblement, traitement et publication des données. Un rapport sur l'activité de la CEA dans le domaine des statistiques depuis la troisième Conférence des statisticiens africains est présenté dans le document E/CN.14/CAS.4/8.

48. Les travaux concernant le développement des statistiques nationales ont été la poursuite et l'élargissement du programme de formation, la prestation de services consultatifs régionaux, la mise au point de méthodes adaptées aux conditions africaines, la mise au courant des experts de l'assistance technique de l'ONU, l'aide en vue de l'élaboration des programmes nationaux d'assistance technique, l'organisation d'un voyage d'études et de consultations sous-régionales et la publication des Informations statistiques.

49. Les publications statistiques sont les Statistiques africaines du commerce extérieur (Séries A et B) qui paraissent régulièrement depuis 1962. Le premier numéro d'un Bulletin statistique pour l'Afrique, est achevé et sera diffusé sous peu. En outre, un bulletin des Statistiques de la production est en préparation. On a jugé que ces trois publications étaient le principal moyen de diffusion des données relatives à la région mais qu'il faudrait les compléter par des publications sur des sujets particuliers.

50. Les participants ont été priés d'accorder une attention spéciale aux problèmes liés à la consommation de données statistiques nationales à la CEA. Il importe surtout que toutes les publications statistiques soient rapidement envoyées au siège de la CEA, et que les pays fournissent lorsque demande leur en sera faite, des renseignements complémentaires. On a suggéré que l'utilisation des données par la CEA pour les travaux d'analyse soit examinée sous le point 7 de l'ordre du jour.

51. Des activités statistiques de la CEA, la Conférence n'a examiné que celles dont ne traitaient pas d'autres points de l'ordre du jour.

52. Les participants ont noté qu'un programme quinquennal de développement des méthodes statistiques avait été élaboré à la troisième Conférence des statisticiens africains et que, pour plus de la moitié, ce programme avait été réalisé dans les deux premières années. Des réunions techniques ont eu lieu sur les thèmes suivants: développement des statistiques aux fins de la planification, formation du capital, essai du système intermédiaire de comptabilité nationale, révision du système de comptabilité nationale des Nations Unies, programme de recensement mondial de la population et de l'habitation en 1970, statistiques d'état civil et statistiques du travail.

53. Les participants ont examiné l'utilité des travaux méthodologiques de la CEA. Des représentants ont déclaré, à ce sujet, que les documents de travail et les rapports des réunions donnaient d'importantes indications, tout particulièrement pour l'élaboration de nouveaux projets. Les participants ont été d'avis que les travaux de la CEA contribuaient utilement au développement des statistiques en Afrique et ils ont demandé que ces travaux soient poursuivis. Il était nécessaire de prévoir des procédures de contrôle plus appropriées permettant de vérifier dans quelle mesure les recommandations des réunions techniques étaient suivies.

54. Au sujet de la communication des données par les pays, les participants ont été d'avis que les données publiées devraient être envoyées dès que possible au siège de la CEA. Pour ce qui est des renseignements rassemblés par le Bureau de statistiques et les institutions spécialisées des Nations Unies aux termes d'accords depuis longtemps en vigueur, les participants ont attiré l'attention du secrétariat sur la nécessité d'éviter les demandes faisant double emploi. On a demandé que le Bureau de statistique des Nations Unies transmette à la CEA des photocopies des questionnaires remplis par les divers pays, et que des arrangements analogues soient conclus avec les institutions spécialisées. A noter,

toutefois, que des arrangements de ce genre pourraient ne pas répondre entièrement aux besoins de renseignements du siège de la CEA. On a noté qu'il faudrait probablement adresser aux pays des demandes supplémentaires. Le secrétariat s'est montré d'accord pour recevoir de la RAU des publications statistiques en arabe.

55. Les représentants ont demandé que les besoins de renseignements spéciaux de la CEA soient établis suffisamment à l'avance et portés à la connaissance des pays pour leur permettre de prévoir l'exécution des travaux à éxécuter. Cet arrangement porterait non seulement sur le rassemblement des données statistiques, mais également sur les demandes au sujet des Information statistiques, les enquêtes méthodologiques, etc. Le secrétariat a assuré que les dispositions nécessaires seraient prises.

56. Il a été fait état de certaines doubles demandes de renseignements envoyées par le siège de la CEA, du fait que les questionnaires émanent de différentes divisions du secrétariat. On a souligné que l'on s'efforçait de centraliser toutes les activités statistiques de la CEA dans la Division de la statistique et de la démographie, et on a exprimé l'espoir que par là les doubles emplois seraient évités.

57. Les délégations ont souligné que l'amélioration des Informations statistiques dépendaient surtout des pays eux-mêmes. S'ils communiquaient promptement les renseignements, les Informations statistiques deviendraient une publication beaucoup plus utile.

58. Certaines délégations ont parlé des problèmes que posent les frais postaux résultant de l'envoi de renseignements de la CEA. A ce propos, on a suggéré que les bureaux des représentants résidents des Nations Unies pourraient se charger dans certains cas de l'envoi des renseignements.

MOYENS ET BESOINS DE FORMATION

59. Au cours des débats sur les moyens et les besoins de formation, les participants ont examiné les documents suivants de la CEA :

(a) Rapport sur les centres de formation statistique et enquête sur le personnel statistique africain (E/CN.14/CAS.4/9),

b) Rapport de la réunion des directeurs des centres de formation de statisticiens cadres moyens (E/CN.14/CAS.4/3) et

c) Centres de formation des statisticiens cadres moyens : programme des cours (E/CN.14/CAS.4/5).

60. Les participants ont, en outre, examiné dans la mesure où ces documents avaient trait à la formation statistique, le rapport de la réunion des chefs de bureaux de statistiques de l'Afrique de l'ouest (E/CN.14/327, E/CN.14/STAT/8/Rev.1), le rapport de la réunion des bureaux de statistique d'Afrique du nord et d'Afrique de l'est (E/CN.14/CAS.4/4) ainsi que le document E/CN.14/CAS.4/6 intitulé "Questions découlant des sixième et septième sessions de la CEA".

61. La Conférence a noté que plus de 100 statisticiens des cadres supérieurs et quelque 400 adjoints et agents techniques avaient été formés en Afrique dans les divers centres de formation nationaux et internationaux subventionnés par les Nations Unies et qu'au total, ce personnel représentait, au milieu de 1965, environ 20 et 25 pour 100, respectivement, des effectifs de ces catégories des bureaux statistiques nationaux. On a estimé, toutefois, qu'il fallait mettre en oeuvre des programmes de formation beaucoup plus intensifs si l'on voulait que les besoins des divers pays de la région soient satisfait d'ici la fin de 1970. A cet égard, la Conférence a noté avec satisfaction les résultats de l'enquête de la CEA sur le personnel statistique d'où il ressort notamment que les moyens de formation statistiques actuels et ceux dont la création est escomptée sous peu en Afrique seraient suffisants pour répondre aux besoins probables de formation de statisticiens de l'Etat, s'il n'y a pas de pertes.

62. Cette enquête qui a été faite en 1965 pour répondre aux voeux de la troisième Conférence des statisticiens africains ne concernait que le secteur public. On s'est demandé si on pouvait ajouter foi à l'évaluation du nombre probable des stagiaires dans cinq ans. On a jugé, toutefois, que l'enquête avait, dans l'ensemble, atteint ses objectifs mais que l'on devrait entreprendre une nouvelle enquête d'une plus grande ampleur portant aussi sur les besoins du secteur privé et sur les données sur la qualité de la formation et les types de spécialisation.

63. La Conférence a adopté les recommandations des paragraphes 7 et 8 du document E/CN.14/CAS.4/9, après suppression des mots "au niveau actuel" et des mots "et au-delà" des alinéas (a) et (h) du paragraphe 8, respectivement, et remplacement à l'alinéa (g) du même paragraphe du membre de phrase "au cas où l'assistance de la Commission économique pour l'Afrique serait supprimée, le Centre devrait être transformé en un projet intergouvernemental" par le suivant "au cas où l'assistance de la Commission économique pour l'Afrique serait supprimée, le secrétariat de la CEA prendrait des mesures pour transformer progressivement le Centre en un projet intergouvernemental". Les recommandations avec les corrections figurent à l'Annexe V.

64. Le secrétariat de la CEA a soulevé la question du financement, au moyen des ressources régionales de la CEA, des moyens de formation statistique existant en Afrique et des projets d'expansion. Il faut prévoir cinq chargés de cours supplémentaires pour les centres et un plus grand nombre de bourses. Actuellement, le montant des bourses des Nations Unies (frais de voyage et versements), financées sur les ressources régionales de la CEA représente environ 160.000 dollars des Etats-Unis par an. Compte tenu de l'expansion des moyens de formation prévue à brève échéance le montant total des bourses autres que celles qui sont déjà accordées au titre de l'aide bilatérale, atteindra 250.000 dollars des Etats-Unis. Etant donné que les ressources de la CEA sont aussi sollicitées à d'autres fins, on a proposé, ce que le Secrétaire exécutif avait déjà suggéré dans son discours d'ouverture, qu'à partir de 1967, les bourses des Nations Unies soient financées par l'une des trois méthodes suivantes : a) coût imputé dorénavant aux programmes nationaux d'assistance technique des Nations Unies, b) aide bilatérale ou c) contributions des pays eux-mêmes ou par une combinaison de ces trois méthodes. Certains pays ont été d'avis que la nécessité de prévoir des bourses pour des études de niveau moyen dans les programmes nationaux d'assistance technique engendrerait des difficultés puisque les ressources disponibles pour d'autres projets seraient moindres. On a demandé au secrétariat de continuer à fournir une aide jusqu'à ce que les dispositions appropriées soient prises.

65. Les participants ont noté que la CEA était déjà entrée en relation avec certains pays industrialisés en vue d'obtenir les services de

chargés de cours supplémentaires et un plus grand nombre de bourses pour les centres de formation statistique africains mais que d'autres démarches étaient nécessaires. L'examen du problème a fait apparaître d'autres sources possibles d'assistance mais il a révélé que l'assistance devait être obtenue aux termes d'accords conclus entre les pays eux-mêmes et non par l'intermédiaire de la CEA. Les pays ont donc été priés de se mettre directement en rapport avec les organismes d'aide bilatérale.

66. Des institutions spécialisées des Nations Unies, notamment la FAO, l'OMS et l'UNESCO, ont fourni des renseignements sur leurs programmes de formation statistique. La FAO, qui accorde un petit nombre de bourses pour l'étude des statistiques agricoles hors d'Afrique et pour des travaux sur les méthodes (rédaction de manuels, notamment), à l'intention d'organiser avant la fin de 1966, un cours de formation sur l'expérimentation dans l'agriculture, L'OMS a proposé qu'un Cycle d'études régional sur les statistiques sanitaires soit tenu en Afrique et a invité les pays à présenter des observations à ce sujet. L'UNESCO a offert son assistance pour l'amélioration des statistiques de l'éducation en Afrique en accordant des bourses et en envoyant des experts. L'UNESCO prendrait également à sa charge une partie des rémunérations des professeurs de statistique en Afrique.

67. Au sujet des programmes de cours et des niveaux de formation, on a signalé qu'il fallait arriver à une certaine normalisation des matières enseignées et des programmes des centres de formation de niveau moyen pour faciliter l'admission des diplômés de ces centres dans les différents centres de formation supérieure où ils pourraient avoir accès. C'est notamment le cas pour l'enseignement des mathématiques et des méthodes statistiques. Néanmoins, on a reconnu que les divers centres devaient adapter leurs programmes aux conditions locales et au niveau d'instruction des candidats. On a souligné que les centres de formation ne devaient pas se borner à maintenir leur niveau d'enseignement; ils devaient l'élever progressivement même en conservant leurs programmes actuels de formation.

68. Certains représentants ont parlé des pertes de personnel ayant reçu une formation. De l'avis général, il s'agit là surtout d'un problème national dont la solution incombe aux pays eux-mêmes. On a évoqué la possibilité d'utiliser une réglementation fixant la période minimale pendant laquelle les stagiaires devront à la fin de leurs études, demeurer au service des bureaux statistiques nationaux.

69. Au sujet de l'avenir des centres de formation africains plusieurs délégations ont signalé les innovations suivantes :

a) L'Ethiopie prend des dispositions pour organiser, à l'Université Hailé Sélassié Ier, un cours sanctionné par un diplôme et pour, par suite, rattacher le centre d'Addis-Abéba à l'Université;

b) La RAU a pris toutes les mesures nécessaires pour créer au Caire un centre de formation statistique de niveau moyen. Ce pays à l'intention d'entrer en rapport avec la CEA à fin 1966 pour demander une assistance (conseillers et matériel);

c) Pour l'année scolaire 1965-1966, le Gouvernement du Cameroun a réussi à obtenir, pour le Centre de Yaoundé, au titre de l'aide bilatérale et de la Communauté économique européenne, les services de chargés de cours et un plus grand nombre de bourses. Un cours pour adjoints techniques a été créé cette année.

d) Un cours de niveau moyen de l'Université d'Ibadan a commencé en octobre.

e) La Tunisie a établi depuis novembre un centre de formation d'adjoints techniques.

f) Le centre d'Abidjan a créé une seconde année pour former des ingénieurs des travaux statistiques.

g) Le centre de Rabat a été transformé en institut statistique avec l'aide du Fonds spécial.

70. La Conférence a examiné s'il convenait de créer en Afrique de nouveaux centres nationaux de formation de niveau moyen. On a estimé qu'il s'agissait uniquement de projets nationaux et que, de ce fait, ils auraient des répercussions sur les crédits alloués au titre des programmes nationaux d'assistance technique et non sur les ressources régionales de la CEA.

71. Les participants ont reconnu le besoin de cours de perfectionnement pour les statisticiens déjà en fonction. On a estimé que ce besoin pouvait être satisfait par les moyens suivants, pris séparément ou combinés : a) lecture de revues spécialisées et d'ouvrages statistiques; b) participation directe à des cycles d'études, à d'autres réunions et à des voyages d'études organisés par la CEA, d'autres organismes internationaux ou établissements d'enseignement; c) demande d'octroi d'une des bourses disponibles et d) échange de personnel statistique entre les bureaux statistiques nationaux pour de courtes périodes. On a estimé, toutefois, que l'étude plus approfondie de la question pourrait être utilement confiée à un organisme professionnel comme l'association des statisticiens africains dont la création est projetée.

ASSISTANCE TECHNIQUE EN VUE DU DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES EN AFRIQUE

72. La Conférence a noté les progrès de l'assistance technique en statistique: le nombre des conseillers et du personnel envoyé au titre de l'OPEX a augmenté, plus de bourses sont accordées et l'aide aux centres de formation est plus forte. De plus, l'aide fournie pour les réunions régionales et sous-régionales et aux groupes de travail a été poursuivie.

73. Les participants ont été d'avis que les problèmes relatifs à la formation et aux réunions régionales et sous-régionales avaient déjà été examinés sous d'autres points de l'ordre du jour. On a exprimé l'avis qu'il fallait augmenter le nombre de conseillers régionaux, tout particulièrement pour la comptabilité nationale, les statistiques industrielles, les statistiques démographiques et le traitement des données et que, si les conseillers régionaux ne pouvaient être rémunérés par les organismes internationaux, une partie des fonds apportés par les pays au titre de l'aide bilatérale pourrait être utilisée à cet effet.

74. Certaines questions ont été posées concernant les différents modes d'utilisation et de répartition de l'assistance technique. On a fait observé que la répartition de l'assistance des Nations Unies incombait aux pays intéressés.

75. Les participants ont entendu les exposés des représentants des Etats-Unis, de la France, du Royaume-Uni et de l'Union soviétique concernant les divers domaines statistiques dans lesquels ces pays apportent une assistance technique aux pays africains: Participation à la formation, financement d'études et d'enquêtes statistiques, mise à la disposition de moyens pour le traitement des données, envois d'experts et de conseillers, octroi de bourses et organisations de cycles d'études. Le représentant de la République fédérale d'Allemagne a exprimé l'espoir qu'à l'avenir son pays pourrait également apporter une aide dans le domaine de la statistique.

DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES ET PLANIFICATION

76. La troisième Conférence des statisticiens africains avait demandé au secrétariat de rédiger un rapport détaillé sur le développement des statistiques en Afrique compte tenu des besoins pour la planification et de constituer un groupe de travail composé de statisticiens et de planificateurs et chargé d'en étudier les conclusions. Le secrétariat a signalé qu'il avait donné suite à cette demande. Le texte du document de travail a été revisé compte tenu des observations du groupe de travail, et il a été soumis à la Conférence sous la cote E/CN.14/CAS.4/DEV/1/Rev.1.

77. La Conférence a été priée d'étudier les mesures à prendre concernant ce document et à faire connaître son avis au sujet des travaux futurs du secrétariat.

78. On a fait observer que, bien qu'un nombre égal de statisticiens et de planificateurs eussent été invité à siéger au groupe de travail, certains pays priés d'envoyer des planificateurs avaient désigné des

statisticiens, de sorte que le document n'avait pas été étudié suffisamment en détail sous l'angle de la planification. On a souligné, en outre, qu'il avait été tenu compte des recommandations internationales relatives aux divers secteurs de la statistique mais que le document était une étude et non une série de recommandations. Son principal objectif était de montrer les rapports étroits qui existaient entre les divers sujets et de proposer les moyens pratiques d'élaborer des programmes complets de statistiques.

79. La Conférence a décidé que le document revisé devait être distribué aux divers pays pour qu'ils présentent leurs observations par écrit et qu'il faudrait veiller tout particulièrement à obtenir l'avis des services chargés de la planification. Il faudrait également demander au Bureau de statistique et aux institutions spécialisées des Nations Unies de faire connaître leurs observations.

80. On a noté que la liste des séries statistiques de l'Annexe II du document à l'examen pourrait être revisée chaque fois qu'il le faudrait pour tenir compte des conclusions des groupes de travail, etc. Cette liste pourrait être modifiée également lorsque des faits nouveaux se produiraient. En ce qui concerne les paragraphes 90 et 92, qui traient des prix à la production et des prix de détail, on a souligné la nécessité de mettre au point des moyens sûrs d'évaluer les marges de distribution.

81. Les travaux futurs du secrétariat se rangent sous deux groupes d'activités. A noter tout d'abord le besoin constant de mettre au point des méthodes propres à l'Afrique dans les domaines déterminés et dans le cadre d'un programme statistique complet. Cette question, étant donné que d'autres points de l'ordre du jour en traitent suffisamment, n'a pas fait l'objet d'une discussion.

82. Le second groupe d'activités est relativement nouveau et concerne l'analyse statistique que doit effectuer la CEA. En raison de la grande variété des efforts de développement auxquels le secrétariat participe actuellement, il importe de plus en plus de procurer une base concrète fondée sur les données disponibles dans la région.

83. Les participants ont entendu l'exposé de certaines conceptions du secrétariat à cet égard. Elles portent essentiellement sur la mise au point de l'analyse des relations intersectorielles. On a noté que l'on avait proposé de créer un groupe de travail chargé de cette question. Les participants ont estimé que, pour être utile, cette analyse devait faire usage des données des divers pays dans les tableaux concernant les sous-régions et les groupes de pays. Les coefficients techniques sont difficiles à estimer et on peut s'attendre qu'ils se modifieront au fur et à mesure du développement des statistiques et du progrès technique. Il convient d'accorder une attention toute particulière au commerce extérieur des divers pays et aux moyens permettant de financer les investissements. Dans ce dernier cas, l'évaluation de l'épargne pose des problèmes spéciaux qui diffèrent selon les divers secteurs des économies nationales. On a estimé que le type d'analyse envisagé faciliterait l'estimation du montant global des capitaux étrangers d'investissement nécessaires au développement de l'Afrique. La main-d'oeuvre pose un autre problème qui demande une analyse distincte et il faut l'examiner dans la longue période, surtout en raison de l'insuffisance actuelle de la formation au niveau de l'enseignement secondaire.

84. Les divers pays ont clairement déclaré qu'il leur incombait au premier chef de poursuivre le développement des statistiques de base. Toutefois, un certain nombre de pays ont déjà entrepris des travaux sur l'analyse des relations intersectorielles et sur des analyses du même genre et les participants ont été d'avis qu'il convenait d'entreprendre cette analyse dès les premiers stades car abstraction faite de la possibilité de se procurer des données, on ne pourrait utiliser avec profit cette analyse qu'après avoir acquis une longue expérience. Les participants ont été d'avis que les premiers résultats pouvaient parfois être très sommaires et on a signalé que bien souvent les données existantes n'étaient pas suffisamment précises pour permettre le calcul des coefficients.

85. En outre, on a souligné que la planification africaine devait être considérée comme étant une stratégie d'ensemble en vue du développement économique et que, dans cette stratégie le processus relatif à la prise des décisions constituait un élément important. L'analyse statistique fait partie de ce processus, mais à l'heure actuelle on ne peut absolument pas espérer qu'elle ait un rôle prépondérant. Cette analyse a pour objet essentiel de vérifier la cohérence des plans, de dégager les insuffisances des ressources et d'aider à mesurer les progrès dans l'exécution des plans. Au stade initial, le problème qui se pose aux pays consiste à déterminer l'ordre de priorité de leurs programmes statistiques, et non à entreprendre des travaux portant sur l'ensemble des indicateurs statistiques qu'il est utile de posséder.

86. Les participants ont estimé que les travaux d'analyse effectués par la CEA seraient nécessairement conditionnés par les données fournies par les divers pays et qu'aux premiers stades, ces données seraient insuffisantes. Toutefois, ces travaux deviendraient de plus en plus utile à mesure que l'on acquerrait plus d'expérience dans l'analyse et que l'on obteindrait de meilleures données.

87. On a rappelé la place importante qu'occupent les statistiques de l'éducation dans la planification, et les participants ont noté que les statistiques relatives à la science et à la technique jouent un rôle important étant donné l'ampleur des ressources à investir dans ces domaines. L'UNESCO présentera sous peu à cet égard des recommandations à l'échelon régional.

88. On a noté que la plupart des documents traitaient peu des statistiques sanitaires et on a exprimé l'avis que les données relatives à la santé devaient faire l'objet d'une plus grande attention pour que le progrès économique et social soit réel. La planification des services sanitaires devaient faire partie intégrante du processus de planification et on pouvait obtenir de meilleurs renseignements sur les activités de ces services par le moyen d'une coordination plus étroite entre les services de statistique des ministères de la santé, les bureaux centraux de statistique et les organismes de planification.

COMPTABILITE NATIONALE

89. La discussion sur ce point de l'ordre du jour s'est déroulée en deux phases. La première portait sur les problèmes d'évaluation de la formation de capital. La seconde sur l'adaptation du SCN revisé à l'usage des pays africains.

90. En ce qui concerne la formation de capital, la Conférence a été saisie du document E/CN.14/CAS.4/CF.4 qui résumait les discussions du Groupe de travail sur les problèmes de formation du capital qui s'est tenu à Addis-Abéba du 9 au 16 octobre 1963. Ce rapport dans l'ensemble a été appouvé avec les réserves suivantes : Certains délégués ont insisté sur les informations complémentaires qui peuvent être apportées par des méthodes indirectes; analyse du commerce extérieur, de bilans d'entreprises, etc. On a fait remarquer à ce propos que la ventilation entre biens de consommation intermédiaire et biens d'investissement n'était pas toujours aisée à réaliser. Il a été rappelé que lors de réunions précédentes, il avait été demandé au secrétariat de recueillir le maximum d'information sur les ventilations effectuées dans les différents pays de la région, d'en faire l'analyse puis la synthèse afin de la tenir à la disposition des pays intéréssés pour une meilleure harmonisation des méthodes. La Conférence a exprimé le voeu que ce travail soit mené à bien.

91. On a discuté également des formes non tangibles de la formation de capital et plus particulièrement des investissements sociaux (ex. recherche, enseignement, santé) et humains (ex. travaux de mise en valeur non rémunérés). L'opinion générale a été qu'en raison des difficultés extrêmement grandes d'évaluation des composants de ces investissements, il valait mieux ne pas en tenir compte. Toutefois, les pays qui désireraient effectuer de telles évaluations devraient les isoler et préciser en note les critères adoptés. Enfin, on a attiré l'attention de la Conférence sur l'évoluation rapide des concepts en ce domaine.

92. Regroupant les paragraphes b) et c) du point 8 de l'ordre du jour la Conférence a examiné les documents E/CN.14/NAC/11 relatif à l'expérimentation du système intermédiaire par certains pays africains et E/CN.14/CAS.4/NAC/21 sur l'adaptation du SCN revisé à l'usage des pays africains.

93. La Conférence a pris note de ce que le Groupe de travail auteur du premier de ces deux rapports a considéré que l'expérimentation du système intermédiaire pouvait être considérée comme réussie et qu'en conséquence ce système était adapté aux conditions africaines malgré certaines réserves portant sur le fait que les évaluations n'étaient souvent que des adaptations[+/]. La question a alors été soulevée de savoir quel système serait utilisé jusqu'à la mise au point définitive du SCN revisé. Etant donné les résultats obtenus lors de l'expérimentation, la Conférence a recommandé l'utilisation du système intermédiaire pendant cette période transitoire.

94. A propos du rapport du groupe de travail sur l'adaptation du système revisé, la Conférence a approuvé les vues de ce groupe de travail quant à la nécessité de prévoir d'autres réunions avant d'arrêter la version définitive du SCN revisé et son adaptation aux conditions des pays en voie de développement. Elle a également évoqué la nécessité de réunir un groupe de travail sur les évaluations à prix constants. Le représentant du Bureau de statistique des Nations Unies a fait état de la préparation d'un manuel méthodologique destiné principalement aux pays en voie de développement et qui traitera des données de comptabilités nationales nécessaires et leurs emplois, des sources et des moyens de collecte des statistiques de base en vue d'évaluer les données et les méthodes d'estimation et qui décrira la structure, les notions, les définitions et les classifications du nouveau système. La Conférence a demandé à être associée à la rédaction de ce manuel et insisté pour qu'il soit soumis à son approbation avant sa publication.

+/ La Conférence a noté que l'annonce de la révision du SCN avait interrompu les travaux d'amélioration du système intermédiaire.

STATISTIQUES DEMOGRAPHIQUES ET DE L'HABITATION

Généralités

95. La Conférence a surtout insisté sur le Programme de recensements de la population et de l'habitation prévus en 1970, en raison de l'importance de ce programme pour l'intégration du rassemblement des données statistiques sur la population et l'habitation. En patronnant ce programme, les Nations Unies ont voulu encourager une participation aussi large que possible à des recensements qui fourniront aux pays les données nécessaires à la planification du développement sans diminuer les possibilités de comparaison internationale.

96. Les participants ont noté la diversité des activités entreprises par les Nations Unies pour stimuler cette participation et notamment les documents contenant le texte provisoire des Principes et recommandations relatifs aux recensements de la population et de l'habitation (E/CN.3/330 et E/CN.3/332). Ce document, une fois incorporées les observations émanant de toutes les régions, sera soumis à la Commission de statistique en octobre 1966.

97. En Afrique, comme dans les autres régions, des mesures ont été prises pour l'élaboration d'un programme régional distinct; ces mesures sont résumées dans le document intitulé Formation du programme africain pour le recensements de la population et de l'habitation prévus en 1970 (E/CN.14/CAS.4/12). Le rapport du premier Groupe de travail des recensements de la population et de l'habitation qui s'est réuni à Addis-Abéba au mois de juin de cette année, a été présenté à la Conférence. Le groupe de travail y étudie le Programme mondial des Nations Unies (exposé dans les Principes et recommandations) et y suggère des moyens de l'adapter aux conditions africaines en ce qui concerne l'organisation générale des recensements et les sujets à étudier. Dans le temps dont il disposait, le groupe de travail n'a pas pu s'occuper de la mise en tableaux qui sera examinée par un deuxième groupe de travail dont la convocation a été proposée pour le début de 1966.

98. Au cours des débats, on a pu constater le désir évident des pays à participer pleinement au programme de recensements. Il est apparu également que de nombreux pays disposaient de ressources tellement limitées qu'il leur faudrait demander une assistance soit aux Nations Unies soit au titre de l'aide bilatérale. On a beaucoup insisté sur la nécessité d'un examen de toutes les sources d'aide possibles. Il se pourrait fort bien qu'en raison de la concentration des activités pour les recensements de la population, de l'habitation et aussi de l'agriculture, les sources existantes ne soient pas en mesure de répondre aux demandes de fonds, de personnel et de traitement de l'information si tous les pays procèdent à leurs recensements la même année. Il semble que, dans la région de l'Afrique, les chances de succès soient plus grandes si les recensements sont échelonnés dans le temps au lieu d'être tous groupés en 1970.

99. On a insisté pour que le personnel du secrétariat soit renforcé de façon à pouvoir participer davantage aux activités qui seront nécessaires. Il faudrait d'ores et déjà entreprendre la planification des recensements; la formation de démographes de formation supérieure et de personnel opérant sur le terrain doit également bénéficier d'une priorité élevée; le secrétariat pourrait aider les pays en décelant les causes des difficultés rencontrées dans les recensements précédents et en proposant des solutions. On a exprimé l'avis que la Commission économique pour l'Afrique étudie la possibilité de constituer un service mécanographique qui pourrait aider les pays à exploiter les données de leurs recensements.

Recensements de la population

100. La Conférence a étudié le programme de recensements de la population décrit dans le rapport et a relevé les points suivants:

(a) L'accent devrait être mis davantage sur les travaux préparatoires des recensements, notamment sur le rôle et le plan des enquêtes préliminaires;

b) Il est essentiel de vérifier l'exactitude des données, et ces vérifications devront s'opérer sur place ou au moyen de méthodes analytiques. Cependant les résultats bruts devront être publiés dès que possible et les études d'appréciation se feront ultérieurement.

c) Les conditions existant dans certains pays de la région sont telles qu'un dénombrement de fait, conforme à la recommandation du Groupe de travail, pourrait ne pas répondre à tous les besoins. Le lieu de résidence, la résidence antérieure et la durée de la résidence pourraient exiger une priorité plus élevée du fait de leur utilité en tant que sources de données sur les migrations, notamment sur les migrations intérieures. En outre, les pays ayant une main-d'oeuvre migrante nombreuse ont besoin d'être conseillés sur les moyens les plus efficaces d'obtenir les renseignements voulus.

d) Il conviendrait de donner plus de précisions sur les avantages du sondage dans les enquêtes portant sur certains sujets, par exemple les naissances et les décès de la période courante. De même, si les données relatives à l'âge doivent être obtenues à la suite d'un dénombrement complet, on pourra néanmoins en vérifier utilement l'exactitude en effectuant ultérieurement une enquête par sondage.

e) Tout en approuvant le Groupe de travail d'avoir mis l'accent sur l'éducation, la Conférence n'a pas été entièrement de son avis pour donner une égale importance au degré d'instruction : les réponses erronées sont fréquentes et une enquête par sondage pourrait être préférable. Le représentant de l'UNESCO a rappelé la récente Conférence mondiale sur l'alphabétisation, dont les conclusions seront communiquées au secrétariat et au deuxième groupe de travail.

f) Le représentant de l'OIT, notant les difficultés que pose la collecte de données exacte sur les caractéristiques économiques dans la région, a signalé que le Groupe de travail qui doit se réunir en décembre pour revoir la Classification internationale type des professions ne manquerait pas de tenir pleinement compte des besoins de l'Afrique.

Statistiques de l'habitation

101. Après avoir pris connaissance de l'état et du niveau des statistiques relatives à l'habitation la Conférence a discuté des problèmes de la participation de la région africaine au recensement mondial de 1970 concernant l'habitation.

102. La nécessité de la participation a été reconnue. Cependant, on a souligné les limites de cette participation, compte tenu des difficultés que rencontreraient les pays africains due au manque de personnel, de moyens matériels et financiers etc. Ce problème a été largement débatu lors des discussions sur le programme mondial de 1970 du recensement de la population (voir point 9(a) de l'ordre du jour).

103. Les conclusions concernant le recours à l'utilisation du sondage, dégagées par le premier groupe de travail des statistiques de la population et de l'habitation ont été acceptées. La Conférence a souligné l'avantage des sondages pour obtenir des résultats provisoires.

104. Quelques délégués ont estimé que l'intégration des enquêtes de l'habitation à celles de la population ajouterait aux difficultés des pays africains, et ont soutenu l'idée de mener séparément les deux formes d'enquêtes. Cependant plusieurs délégués ont souligné les nombreux liens entre enquêtes statistiques de l'habitation et enquêtes statistiques de la population. Les avantages de l'intégration l'emportant sur les inconvénients la Conférence a décidé à la combinaison des deux enquêtes telle que l'avait proposée le projet des Nations Unies pour le programme mondial de 1970 (document E/CN.3/332).

105. La critique de la liste des sujets établie par le premier groupe de travail a été faite. L'accent a été mis sur les insuffisances des spécifications et définitions, sur l'incohérence de la présentation des sujets selon un ordre prioritaire. Aussi, la Conférence recommande sérieusement au deuxième groupe de travail des recensements de la population et de l'habitation de reviser le travail du premier groupe de travail concernant le choix, les spécifications et l'établissement d'une liste de sujets ad hoc utile aux enquêtes de l'habitation de la région africaine. Il a été demandé au secrétariat de la CEA de déployer les efforts nécessaires pour faciliter la réussite des travaux du deuxième groupe de travail.

106. Dans le même ordre d'idée, la Conférence a souhaité une participation plus large de statisticiens et d'experts de l'habitation, le premier groupe ayant été essentiellement le fait de statisticiens de la population et de démographes.

107. On a mis l'accent sur la nécessité de définir d'une façon plus approfondie les unités de dénombrement de l'habitation. On a mis également l'accent sur l'intérêt qu'il y aurait à procéder en même temps au dénombrement des établissements.

108. Répondant à la question concernant la nécessité tant exprimée par les délégués, d'assister les pays africains dans l'exécution du programme mondial de 1970 le secrétariat a rappelé les efforts actuellement en cours au Siège des Nations Unies pour étudier comment satisfaire à cette demande surtout en ce qui concerne la formation du personnel d'enquête. En plus, il a été porté à la connaissance des délégués la tenue d'un seminaire sur les programmes et les statistiques de l'habitation en Afrique. Il sera organisé conjointement par les Nations Unies et le Gouvernement Danois en septembre 1966 à Copenhague.

109. Note a été prise des différentes suggestions de la Conférence pour être transmise au deuxième groupe de travail, afin d'éclairer ses conclusions.

Statistiques d'état civil

110. Les participants ont examiné le Rapport du Cycle d'études sur les statistiques d'état civil en Afrique (document E/CN.14/333). En présentant le rapport, le secrétariat a signalé de graves lacunes à la fois dans l'établissement des droits juridiques des individus et dans les données statistiques nécessaires à la planification nationale. On a reconnu que les taux obtenus à l'occasion des enquêtes démographiques par interrogatoires retrospectifs pouvaient être sujets à caution. Les enquêtes itinérantes par sondage sur les faits d'état civil, repétées sur plusieurs années, peuvent améliorer considérablement la qualité des taux démographiques dans les zones où un système officiel d'état civil n'a pu encore être institué. Les enquêtes par sondage devraient préparer la mise en place d'un système d'état civil permanent et exhaustif qui permettrait d'obtenir des taux valables. Ceci n'exclut pas la possibilité d'installer un système d'état civil dans un échantillon de circonscriptions administratives choisies comme representatives de l'ensemble du pays. L'échantillon pourrait être agrandi au fur et à mesure que les ressources le permettent.

111. Certains participants ont pensé qu'il était trop tôt pour vouloir procéder à l'enregistrement des faits d'état civil à l'échelon national mais que les démographes devaient se joindre au personnel des services méd. o-sanitaires intéressés pour délimiter une zone assez vaste pour servir à un essai combinant les statistiques démographiques et les statistiques sanitaires et dans laquelle des observations permanentes seraient faites à partir de l'enregistrement des données sanitaires. On a estimé que grâce à une opération combinée de ce genre le diagnostic des malades serait rendu possible, les taux bruts seraient meilleurs et les statistiques sur les causes de mortalité seraient plus sûres, mais cette suggestion devrait être étudiée plus à fond.

112. D'autres participants qui n'étaient pas de cet avis ont préconisé l'adoption des principes visés au paragraphe 41 du rapport précité. A ce propos, le représentant de la France a mentionné l'essai en cours au Sénégal. Il a exprimé l'avis que cet essai était interressant et qu'il

pourrait être tenté ailleurs. Il a, en outre, envisagé l'organisation d'un voyage d'études à Dakar dont le financement a été demandé au Ministère de la Coopération de la République française.

113. La Conférence a adopté les recommandations figurant dans le rapport à l'examen mais elle a estimé que l'inscription des faits d'état civil devait être obligatoire et que celle des naissances et des décès devait avoir la priorité sans que soit négligée celle des autres faits.

11 On a fait valoir qu'il ne fallait pas se borner à rendre obligatoire l'inscription des faits d'état civil et qu'une large publicité devait être faite. Un représentant a estimé qu'il s'agissait là d'une opération coûteuse et que l'Organisation des Nations Unies devrait, pendant un certain temps, fournir une assistance sous forme de personnel qu'elle mettrait à la disposition de certains pays.

Analyse démographique

115. La Conférence a pris note de l'intégration récente de la Section de la démographie dans la Division dont le nouveau titre est Division de la Statistique et de la démographie ainsi que des activités et du futur programme de travail du secrétariat dans ce domaine. En plus des projets mentionnés dans le document E/CN.14/CAS.4/6, il est prévu au programme de travail des études méthodologiques fondées sur des enquêtes démographiques fournies gracieusement par l'INSEE de Paris; une collaboration avec l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population en vue de la rédaction d'un manuel sur les méthodes permettant d'ajuster les données démographiques défectueuses; assistance en vue de l'établissement du Programme africain des recensements de l'habitation et de la population de 1970 et organisation d'un cycle d'études sur les statistiques et les programmes de logement. La Conférence a été également informée de la résolution récente du Conseil économique et social selon laquelle tout pays peut demander l'assistance des Nations Unies en vue de l'établissement de politiques démographiques.

116. L'attention des participants a été attirée sur les études de l'INSEE de Paris, notamment : les études concernant l'état actuel et les perspectives

démographiques dans les pays d'Afrique noire et à Madagascar; la bibliographie des études démographiques relatives à ces pays; ainsi que des instructions types pour le traitement des données obtenues à la suite d'enquêtes.

117. La Conférence a approuvé les recommandations du Groupe de travail de recensements de la population et de l'habitation concernant l'opportunité d'une étude sur l'enregistrement de l'âge et a recommandé d'examiner, au moyen d'un voyage d'études ou de toute autre manière, l'utilité des enquêtes pilotes et les enquêtes de contrôle dans les recensements de la population et l'emploi des résultats de l'analyse démographique dans la planification du développement économique et social de certains pays.

118. Les participants ont pris note des délibérations de la séance officieuse sur la démographie africaine dans le cadre du congrès mondial de la population qui s'est tenu à Belgrade en 1965. Un rapport de cette réunion sera diffusé sous peu. Parmi les recommandations formulées au cours de cette séance, celles qui ont trait à l'amélioration des articles démographiques des "Informations Statistiques" et à l'établissement d'une liste des publications démographiques, ont déjà été traitées dans le cadre du développement des statistiques. Une autre recommandation adressée à la CEA, à savoir la préparation d'un répertoire des démographes africains, a été approuvée par la Conférence.

119. Les participants ont également noté la situation en matière de formation à la démographie et ont insisté pour que l'on crée sans tarder un deuxième centre sous-régional qui permette de répondre aux besoins des pays africains qui, actuellement, ne sont pas satisfaits par le Centre nord-africain de recherche et de formation démographiques du Caire.

120. La Conférence a recommandé que le démographe régional participe aux réunions de la Commission de la population afin que les opinions africaines soient mieux représentées.

121. En ce qui concerne les effectifs, les participants ont constaté que le poste de démographe, vacant depuis avril 1964, devait être bientôt affecté à un démographe africain et a recommandé que la Section de la

démographie du secrétariat soit renforcée afin de mener à bien des travaux d'analyse de données démographiques plus complètes et plus utiles. Ils ont noté avec satisfaction la proposition récente de créer un autre poste de démographe.

STATISTIQUES DE LA MAIN-D'OEUVRE

122. La Conférence a étudié le Rapport du Cycle d'études sur les statistiques du travail en Afrique (3-12 novembre 1964) (E/CN.14/330-E/CN.14/CAS.4/LS/15). Les participants ont reconnu qu'il était urgent, dans de nombreux pays africains, de développer les statistiques du travail. On a fait observer que dans certains pays on estimait que les statistiques du travail étaient confiées à l'administration de la main-d'oeuvre qui, dans certains cas, ne disposait pas de statisticiens professionnels.

123. De même, certains pays dont les services de statistiques sont limités, n'ont pas encore été en mesure de constituer une division des statistiques du travail au sein de leur bureau central de statistique. Les participants ont estimé qu'en conséquence, un second cycle d'études sur les statistiques du travail en Afrique serait très utile pour de nombreux pays africains. Il serait également souhaitable que l'administration de la main-d'oeuvre et le bureau central de statistique des divers pays participent au cycle d'études envisagé ainsi qu'à toutes autres réunions sur les questions de statistique, organisées par l'OIT.

124. Les participants ont reconnu qu'il y aurait certes avantage à convoquer le second cycle d'étude assez rapidement pour permettre aux pays africains de déterminer leur méthode d'approche des questions de l'ordre du jour de la onzième Conférence internationale des statisticiens du travail (Genève, 1966), mais qu'il n'était pas possible pour les secrétariats de la CEA et de l'OIT de l'organiser en 1966.

125. Cependant, la Conférence a fait sienne la recommandation du premier Cycle d'études, contenue dans le paragraphe 67 b) du rapport, aux termes de laquelle avant la convocation du prochain cycle d'études, un groupe de travail étudierait les problèmes que pose en Afrique l'application de concepts ou de définitions internationaux relatifs aux statistiques de

la main-d'oeuvre; en cas d'impossibilité, une étude pourrait être élaborée à ce sujet par l'OIT et la CEA ainsi que par toutes autres organisations internationales intéressées.

126. Les participants ont écouté un bref exposé sur le programme de travail de l'OIT et ont été informés des accords conclus entre la CEA et l'OIT en vue l'échange des renseignements recueillis dans les pays africains. La possibilité d'appliquer la Classification internationale type revisée des professions aux pays africains a fait l'objet d'un bref débat. On a fait observer que les pays devaient, dans toute la mesure du possible, mettre au point leurs classifications nationales dans le cadre de la CITP. L'OIT a l'intention d'inclure dans le volume revisé de la CITP certaines rubriques supplémentaires, notamment un index plus complet et des directives pour l'utilisation de la classification, qui devraient permettre de résoudre certaines des difficultés rencontrées par les usagers de la première édition.

127. On a recommandé que le poste de statisticien du travail pour la région africaine actuellement vacant à l'OIT soit pourvu dès que possible étant donné qu'il n'existe aucun conseiller régional sur ce sujet dont on puisse s'assurer rapidement les services.

PROGRAMME DE TRAVAIL

128. Les principales questions relatives au programme de travail dans le domaine des statistiques figurent dans le document E/CN.14/CAS.4/11. Elles ont été examinées selon les rubriques de ce document.

i) Enquête statistique sur l'Afrique

129. Les participants ont noté que l'enquête statistique est le fondement du programme d'assistance en vue du développement des statistiques en Afrique. Ils ont relevé à cet égard les points suivants :

a) La CEA doit entretenir et améliorer ses rapports avec les bureaux nationaux de statistique. Les pays ne pensent pas que cette fonction doive être progressivement confiée aux bureaux sous-régionaux de la CEA, sauf dans les cas où les conditions locales

rendent cette solution souhaitable. En effet, de nombreux projets peuvent être exécutés plus efficacement si le siège de la Commission s'en occupe directement. Les pays ont demandé des précisions sur l'organisation interne de la Commission visant à faciliter les contacts entre les diverses divisions.

b) Il convient de continuer à donner des directives aux experts envoyés dans les pays et à veiller à ce que leurs travaux soient poursuivis.

c) Les travaux du service consultatif régional doivent être développés comme il a été recommandé. Les participants ont noté que l'Organisation des Nations Unies ne pourra pas accorder de crédits pour d'autres postes de conseillers et que des démarches sont faites auprès d'organismes d'aide bilatérale. On a estimé que l'on pourrait améliorer la situation en confiant aux experts, chaque fois qu'il est possible de le faire, de brèves missions à caractère consultatif. Les dispositions seraient prises avec chaque pays par l'intermédiaire des représentants résidents.

ii) Coopération régionale pour la formation de personnel statistique

130. Les projets étudiés sous cette rubrique sont les suivants :

a) Application des recommandations qui traitent du développement des centres de formation statistique, telles qu'elles ont été amendées par la Conférence, et qui ont été examinées sous le point 6 (c) de l'ordre du jour. On trouvera les recommandations à l'Annexe V.

b) Création d'un deuxième centre d'études démographiques destiné aux pays non desservis par le centre du Caire.

c) Préparation, avec le concours de l'UNESCO, d'un programme de formation de niveau supérieur, dont on s'inspirerait pour l'organisation de nouveaux cours universitaires.

iii) Elaboration de normes statistiques pour la région

131. On a reconnu que la mise en oeuvre du programme de réunions recommandé par la Conférence dépendrait de la situation financière et qu'il faudrait peut-être demander aux pays de prendre à leur charge les frais de voyage et de séjour de leurs représentants. La Conférence a adopté l'ordre des priorités suivant :

Réunions à organiser en 1966

a) Deuxième réunion du groupe de travail sur les recensements de la population et de l'habitation, qui doit se tenir avant mars 1966.

b) Cycle d'études de la comptabilité nationale à prix constants.

c) Cycle d'études des statistiques de l'habitation et des programmes africains, qui doit être organisé à Copenhague, avec la participation du Gouvernement danois.

d) Groupe de travail des méthodes concernant les statistiques industrielles et les statistiques de la distribution et sur les applications de ces statistiques. Ce groupe de travail doit se réunir vers la fin de 1966 ou au début de 1967.

Autres réunions

e) Deuxième cycle d'études des statistiques du travail qui doit être organisé en 1967, avec la coopération de l'OIT.

f) Cycle d'études de l'OMS sur les statistiques sanitaires en Afrique. Les dispositions s'y rapportant doivent encore être examinées.

g) Groupe de travail de l'adaptation du SCN revisé à l'usage des pays africains.

iv) Echange de renseignements sur les activités statistiques

132. Les dispositions convenues concernant les projets d'échanges de renseignements ont été les suivants :

a) Les discussions statistiques sous-régionales seront, pour l'essentiel, de la compétence des pays intéressés mais le secrétariat de la CEA

a été prié de bien vouloir aider, si besoin était, à l'organisation de ces discussions. Dans certains cas, en Afrique du nord notamment, les bureaux sous-régionaux de la CEA devront continuer à apporter leur concours.

b) Il faudra donner un caractère plus technique aux Informations statistiques en évitant toutefois d'y faire paraître des matériaux que l'on trouve dans d'autres publications internationales. Les pays ont indiqué que, pour garantir le succès de cette entreprise et d'autres analogues, il leur fallait fournir des renseignements plus complets et on a proposé que des correspondants soient désignés à cette fin.

c) Il convient de préparer l'étude des enquêtes sur les ménages, qui a été recommandé précédemment et qui devra porter essentiellement sur les utilisations de ces enquêtes dans les conditions propres à l'Afrique. L'étude traitera également du problème des enquêtes sur la consommation alimentaire.

d) Les travaux relatifs à la nouvelle bibliographie des publications statistiques africaines seront achevés le plus tôt possible.

e) La préparation d'une liste de coefficients techniques ne sera pas entreprise dans le proche avenir. On a noté, toutefois, que le Bureau de statistique des Nations Unies s'occupait activement de la question et que la CEA serait mieux à même d'apporter son concours une fois qu'elle aurait plus d'expérience dans l'analyse des entrées-sorties, etc.

f) Un rapport sur l'expérience africaine en ce qui concerne le Programme de recensement industriel de 1963 sera rédigé pour servir de document de base au groupe de travail proposé, qui sera chargé des statistiques industrielles et des statistiques de la distribution.

g) L'analyse des enquêtes démographiques, qui est achevée dans le cas des projets nationaux, doit être étendue aux enquêtes sous-régionales.

h) L'enquête sur les besoins en personnel statistique doit être élargie, notamment pour procurer de plus amples renseignements sur la spécialisation.

i) Des études seront effectuées sur les sujets suivants :

a) les enquêtes pilotes et les enquêtes de contrôle menées conjointement aux recensements de population,

b) l'utilisation des données fournies par les recensements de population pour la planification du développement économique et social dans certains pays,

c) les indications donnees sur l'âge dans les pays d'Afrique.

j) Un répertoire des démographes africains sera établi.

k) Une étude des notions et des définitions propres aux statistiques de la main-d'oeuvre africaine, sera faite avant le prochain cycle d'études consacré à ce problème et organisé en collaboration avec le BIT.

133. Ayant noté l'importance des travaux à entreprendre en démographie, la Conférence a recommandé le renforcement de la Section de la démographie.

v) Coopération régionale pour le traitement des données

134. En ce qui concerne les activités relatives au traitement des données les décisions ont été les suivantes :

a) L'étude en cours des possibilités de remplacer le matériel mécanographique du siège de la CEA par un petit ordinateur doit être achevée. Les participants sont néanmoins conscients de ce que l'aspect financier de l'opération exige un examen attentif.

b) Au lieu de constituer un groupe de travail du traitement de l'information en Afrique, le secrétariat doit publier un rapport fondé sur les résultats d'une enquête récente.

vi) Traitement et publication des données statistiques

135. La Conférence a décidé que les travaux dans ce domaine doivent comprendre les projets suivants :

a) Les trois principaux moyens de diffusion de l'information statistique seront le Bulletin de statistique pour l'Afrique, les Statistiques africaines du commerce extérieur (séries A et B) et un Bulletin de

Statistiques de la production. Cependant, il convient d'éditer lorsque besoin est, des publications spéciales consacrées aux résultats d'enquêtes particulières.

b) Il convient d'organiser la collecte des données relatives aux pays africains, conformément aux recommandations faite par la Conférence lors de l'examen du point 6 (c) de l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

136. La Conférence a discuté brièvement de l'extension de ses attributions. Elle a conclu que sa fonction essentielle était de fixer la politique générale à suivre pour le développement des statistiques en Afrique, et qu'à ses réunions, les débats d'ordre technique devaient avoir autant que possible pour seul objet d'amender les recommandations des groupes de travail.

137. On a noté qu'il était nécessaire d'apporter certaines améliorations aux dispositions relatives aux groupes de travail qui, en particulier, devaient être encouragés à présenter des recommandations plus précises. Il convient de recourir à des consultants chaque fois qu'il est possible de le faire, afin d'assurer un examen plus approfondi des questions techniques. En outre, les documents de travail doivent être envoyés à tous les bureaux africains de statistique longtemps avant les réunions des groupes de travail, et ces bureaux doivent être priés de présenter par écrit leurs observations. On pourrait ainsi tenir compte de l'opinion des pays qui ne participent pas aux réunions.

138. Il a été fait état du retard dans la distribution de certains documents destinés à la Conférence. Le Secrétariat a expliqué qu'il était dû au volume considérable de travail à exécuter par la Section des documents pour la préparation de la récente conférence de Lusaka et de la présente Conférence.

ANNEX I

ANNEXE I

LIST OF PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

Country/Pays	Name/Nom
BASUTOLAND/BASSOUTOLAND	Mr. Lengolo Bureng Monyake Statistician
BURUNDI	H.E. Mr. Pascal Bubiriza Ambassadeur du Burundi en Ethiopie
	M. Gervais Ntirwi-Nyegeza Contrôleur des Finances Directeur de la comptabilité
	M. Kanyaruguru Secrétaire d'Etat au Plan
	M. Kimomo Directeur de l'IRUSTAT
CAMEROON/CAMEROUN	M. Antoine Essomé Directeur des Statistiques
CONGO (Dem. Rep. of)/ CONGO (Rep. Dem. du)	M. Adolphe Nzeza Ingénieur des Travaux (Directeur)
	M. Bokemposila Chef de Bureau (Min. du Plan)
IVORY COAST/COTE D'IVOIRE	M. Quassivi Statisticien
	M. Antoine Kissi Statisticien (Min. du Plan)
ETHIOPIA/ETHIOPIE	Ato Habtu Eshete Assistant Minister Central Statistical Office
	Ato Aklilu Bete Mariam Director General Central Statistical Office
	Ato Ashenafi Shifferaw Director General Planning Board

Country/Pays	Name/Nom
ETHIOPIA/ETHIOPIE	Ato Seyoum Alemayeou Statistician
	Mr. Leslie W. Clarke Deputy Director Central Statistical Office
	Ato Mathewos Tegueneh Head of Agr. Econ. Department
	Ato Haile Atsbeha Agricultural Economist
FRANCE	M. Jean Pierre Allier Chef du Bureau d'Analyse Economique Ministère de la Coopération
	M. A. Ficatier Chef du Service de Coopération de l'I.N.S.E.E.
GABON	M. Arnaud Chef du Service National de la Statistique
GHANA	Mr. Emmanuel Noi Omaboe Government Statistician
UPPER VOLTA/HAUTE VOLTA	M. Edgar Ouédraogo Inoussa Ingénieur des Travaux Statistiques
LIBERIA	Mr. Edward G. Rogers Statistician
	Mr. Henry William Yaidoo Director of Statistics
LIBYA/LIBYE	Mr. Aissa Soliman Zoghni Deputy Director-General Census & Statistics Department
	Mr. Mohamed El Jeridi Head of Research Section Ministry of Planning
	Mr. Omar Muntasser Salem
	Mr. Nour Eldin Statistician (UN Expert in Libya)

Country/Pays	Name/Nom
MADAGASCAR	Mrs. Anne-Marie Raoley-James Directeur de l'INSRE
	M. R. Razafindrakoto Adjoint au Directeur
MALAWI	Mr. Floyd E. O'Quinn Statistical Adviser (USAID)
MOROCCO/MAROC	M. Lyazidi Chef adjoint du Service Central des Statistiques
MALI	M. Dao Zana Directeur du Service des Statistiques
	M. Niaré Seydou Chef de la Division de Planification Générale (Ministère du Plan)
NIGER	M. Jacques Adehossi Adjoint au Chef du Service de la Statistique
NIGERIA	Mr. J.O. Aiyegbusi Senior Statistician
RHODESIA/RHODESIE	Mr. William Cunningham Wright Borland Deputy Director of Census & Statistics
RWANDA	M. Ephrem Twagirayezu Directeur au Plan
SENEGAL	M. Omar Thiaw Ingénieur Statisticien
SUDAN/SOUDAN	Mr. Abdel Moneim Mursi Director, Department of Statistics
	Mr. Mohamed Saied A. Hamied Statistician
TUNISIA/TUNISIE	M. Mustafa Kanoun Chef du Service des Statistiques du Commerce
	M. Ali Tambowra Ingénieur des Travaux Statistiques

Country/Pays	Name/Nom
UNITED ARAB REPUBLIC (EGYPT)/ REPUBLIQUE ARABE UNIE (EGYPTE)	Dr. Aziz El Din El Tigi Statistician
	Mr. Aly Ahmed Farag President, Central Administration of statistics
UNITED KINGDOM RAYAUME UNI	Mr. W.L. Kendal Chief Statistician
ZAMBIA/ZAMBIE	Mr. M.S.C. Mulenga Executive Officer, Central Statistical Office
	Mr. Dattaray Hari Bhate Agr. Director of Census & Statistics
Others/Autres	
UNITED STATES OF AMERICA/ ETATS UNIS D'AMERIQUE	Dr. J. Edward Ely Adviser (Statistics) to the Malawi Gov't
	Mr. Arthur M. Stillman Second Secretary American Embassy Addis Ababa
USSR/URSS	Mr. Eugene Mikhailov Scientific Secretary of the Statistical Research Inst.
	Mr. Semen Genin Head of the Department Central Statistical Board of USSR
	Mr. Arif Alimov Head of the Department Central Statistical Board of the USSR
	Mr. Ivan Gromakov Second Secretary USSR Embassy Addis Ababa

Country/Pays	Name/Nom
GERMANY (Fed. Rep. of)/ ALLEMAGNE (Rep. Fed. d')	Mr. Horstmann Director of Division Federal Statisticsl Office
Organizations/Organisations	
O.A.U./O.U.A.	M. G. Pognon Secrétaire Cénéral Adjoint Département des Affaires Economiques, OUA
	Mr. Claude Segbemou Assistant du Secrétaire Général Adjoint au département des Affaires Economiques
EACSO-EAST AFRICAN COMMON SERVICE ORGANIZATION	Mr. Dushyant Chanan Singh Deputy Director of Statistics
O.C.A.M. - ORGANISATION COMMUNE AFRICAINE ET MALGACHE	M. Robin Andrianasolo Chef du Service statistique
C.E.E. - COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPENNE	M. Gaston Duon Chef de la Division statistique
C.E.S.D. - CENTRE EUROPEEN DE FORMATION DES STATISTICIENS ECONOMISTE DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT	M. Le Hégarat Directeur
FAO - OAA	Mr. C.M.H. Morojele Regional Statistician for Africa
	Mr. Mahmoud Salamat Regional Statistician
ILO - BIT	Mr. K.J. Penniment Assistant Chief Statistician
UDE - UNION DOUANIERE EQUATORIALE	M. Yves Franchet Chef de la Section statistique
UNESCO	Mr. D.V. Raja Lakshman Professor of Statistics
	Mr. Lawrence Seymour Chief,, Science Statistics Statistical Office

Organizations/Organisations

U.N. HEADQUARTERS/ SIEGE DES N.U.	Mr. Otto Lukacs Assistant Director UN Statistical Office
WHO/OMS	Mr. Thorup Statistician
	Mr. Arthur Edward Brown WHO Representative (Ethiopia)
UNTAB/BAT	Miss M.J. Anstee Resident Representative of UN Technical Assistance Board and Director of Special Fund Programmes in Ethiopia

Secretariat

Mr. A.F. Ewing	Officer-in-Charge/ Chargé des fonctions de Secrétaire exécutif
Mr. W.L. Booker	Acting Chief, Statistics and Demography Division/ Chef p.i. de la Division de la Statistique et de la Démographie
Mr. A. Mullier	Deputy Chief, Statistics and Demography Division/ Adjoint au Chef de la Division statistique et démographique
Miss K.M. Jupp	Regional Statistical Adviser/ Conseiller en matière de statistique
Mrs. G. Clairmonte	Statistician/Statisticienne
Mr. R.K. Som	Chief, Demographic Section Chef, Section démographique
Mr. A. Cole	Statistician/Statisticien
Mr. F. Raynal	Statistician/Statisticien
Mr. K. Wang	Statistician/Statisticien

Secretariat

Mr. J. Spykerman	Statistician/Statisticien
Mr. R. Casimir	Statisticien/Statisticien
Mr. I. Fall	Statisticien/Statisticien

Interpreters/Interprètes

Mrs. E. Heatcote

Mrs. D. Bunesco

Miss C. Mardon

Miss D. Barrack

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Discours d'ouverture
2. Election du Président et des Vice-Présidents
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Délibération de la CEA et de la Commission de statistique des Nations Unies
   a) Questions découlant des 6ème et 7ème session de la CEA
   b) Questions découlant de la 13ème session de la Commission de statistique
5. Consultations sous-régionales
   a) Afrique de l'ouest
   b) Afrique du nord et de l'est
   c) Afrique centrale
6. Etude du développement des statistiques et questions connexes
   a) Rapports d'activité présentés par les pays
   b) Rapport sur l'activité de la CEA dans le domaine des statistiques
   c) Moyens de formation et besoins
   d) Assistance technique en vue du développement des statistiques en Afrique
7. Développement des statistiques et planification
8. Comptabilité nationale
   a) Formation de capital
   b) Expérimentation du système intermédiaire
   c) Révision du Système de comptabilité nationale de l'Organisation des Nations Unies
9. Statistiques démographiques et de l'habitation
   a) Programmes africains pour les recensements de la population et de l'habitation en 1970

b) Statistiques de l'état civil

c) Analyse démographiques

10. Statistiques de la main-d'oeuvre

11. Programmes de travail pour 1965-1967

a) Réunions

b) Activités diverses

12. Questions diverses

13. Adoption du rapport

ANNEX III
ANNEXE III

LIST OF DOCUMENTS

LISTE DES DOCUMENTS

E/CN.14/CAS.4/1	Provisional Agenda Ordre du jour provisoire
E/CN.14/CAS.4/2	Notes on the Provisional Agenda Notes sur l'ordre du jour provisoire
E/CN.14/CAS.4/3	Report of the Meeting of Directors of Middle Level Statistical Training Centres Rapport de la réunion des directeurs des centres de formation de statisticiens cadres moyens
E/CN.14/CAS.4/4	Report of the Meeting of Heads of North and East African Statistical Offices Rapport de la réunion des chefs de services statistiques d'Afrique du nord et d'Afrique de l'est
E/CN.14/CAS.4/5	African Middle Level Statistical Training Centres - Syllabuses Centre de formation des statisticiens cadres moyens - Programme des cours
E/CN.14/CAS.4/6	Matters arising from the sixth and seventh sessions of ECA Questions découlant de la sixième et septième sessions de la CEA
E/CN.14/CAS.4/7	Matters arising from the thirteenth session of the Statistical Commission Questions découlant de la treizième session de la Commission de Statistique
E/CN.14/CAS.4/8	Report on Statistical Activities since the Third Conference of African Statisticians Rapport sur l'activité dans le domaine des statistiques depuis la troisième Conférence des statisticiens africains
E/CN.14/CAS.4/9	Report on Statistical Training Centres and the Statistical Manpower Survey of Africa Rapport sur les centres de formation statistique et enquête sur la personnel africain

E/CN.14/CAS.4/10	Technical assistance to Statistical Development in Africa L'assistance technique et le développement des statistiques en Afrique
E/CN.14/CAS.4/11	Programme of Work Programme de travail
E/CN.14/CAS.4/11/Add.1	Thoughts on a Seminar which would discuss Uses of Industrial Statistics Notes à propos d'un cycle d'études sur les utilisations des statistiques industrielles
E/CN.14/CAS.4/12	The formulation of the African Programme for 1970 Censuses of Population and Housing Formulation du Programme africain pour les recensements de la population et de l'habitation prévus en 1970
E/CN.14/CAS.4/13	Summary of Country Progress Reports Résumé des rapports d'activité présentés par les pays
E/CN.14/CAS.4/14	General Information for Participants Renseignements à l'usage des participants
E/CN.14/CAS.4/15	List of Documents Liste des documents
E/CN.14/CAS.4/16	Provisional List of Participants Liste provisoire des participants
E/CN.14/CAS.4/STAT/8/Rev.1 E/CN.14/327	Report of the Sub-Regional Meeting of Heads of Statistical Offices in West Africa Rapport de la réunion des chefs des bureaux de statistique de l'Afrique de l'ouest
E/CN.14/CAS.4/DEV/3	Report of the Working Group of Statisticians and Planners Rapport du groupe de travail des statisticiens et des planificateurs
E/CN.14/CAS.4/DEV/1/Rev.1	Statistical Development in Africa Développement des statistiques en Afrique
E/CN.14/CAS.4/LS/15	Report of the African Seminar on Labour Statistics Rapport du cycle d'études sur les statistiques du travail en Afrique

E/CN.14/CAS.4/CF/4	Report of the Working Group on Problems of Estimating Capital Formation Rapport du groupe de travail sur les problèmes d'évaluation de la formation de capital
E/CN.14/NAC/11 E?CN.14/319	Report of the Working Group on Problems of National Accounts in Africa Rapport du groupe de travail sur les problèmes de comptabilité nationale en Afrique
E/CN.14/CAS.4/NAC/21	Report of the Working Group on the Adaptation of the Revised SNA to Africa Rapport du groupe de travail sur l'adaptation du SCN revisé à l'usage des pays africains
E/CN.14/CAS.3/3/Rev.1	Report on African Population Census Methods and Problems Méthodes et problèmes des recensements de population en Afrique 1955-1964
E/CN.14/CAS.4/VS/14 E/CN.14/333	Report of the African Seminar on Vital Statistics Rapport du cycle d'études sur les statistiques d'état civil en Afrique
E/CN.14/CAS.4/CPH/11	Report of the First Working Group on Censuses of Population and Housing Rapport du premier groupe de travail des recensements de la population et de l'habitation

ANNEXE IV

Discours d'ouverture du Secrétaire exécutif

prononcé par M. A.F. Ewing, Chargé des Fonctions de Secrétaire exécutif

Permettez-moi tout d'abord, au nom de M. Robert Gardiner, Messieurs les délégués nationaux et représentants des intitutions et autres gouvernements intéressés à cette Quatrième Conférence des Statisticiens Africains, de vous souhaiter une cordiale bienvenue. Nous sommes heureux de vous retrouver parmi nous, et, bien que votre ordre du jour soit chargé, je suis certain que vos travaux seront fructueux.

Comme vous le savez, les activités statistiques de la CEA ont commencé peu après la création de la Commission en 1958, et la première réunion de la Conférence des statisticiens africains s'est tenue vers la fin de 1959. Cette réunion avait pour objectif d'instaurer un programme d'action consacré au développement rapide des statistiques en Afrique et de donner aux divers pays de la région le moyen de procéder en commun, à une étude permanente des problèmes statistiques.

Je suis heureux de vous signaler que des progrès considérables ont été réalisés au cours des années qui se sont écoulées depuis lors. L'amélioration de la situation statistique a été constatée, tant à la deuxième qu'à la troisième Conférence des statisticiens africains, en 1961 et 1963, et l'expansion de ces activités nous est clairement apparue au cours de nos contacts avec les différents pays.

Cependant, nous ne sommes pas réunis pour nous congratuler, et nous savons que chacun de vous se rend compte des efforts qui restent à accomplir pour atteindre le stade où l'on disposera de renseignements statistiques satisfaisants. Cet objectif mérite la plus haute priorité, car des statistiques dignes de foi représentent le seul moyen d'établir des programmes coordonnés et bien équilibrés de développement économique et social.

Permettez-moi maintenant de passer rapidement en revue les activités poursuivies par la CEA dans le domaine de la statistique et, ce faisant, de souligner quelques-uns des points que vous désirerez peut-être examiner au cours de vos débats.

Le développement du programme statistique de la CEA a connu trois phases. A l'origine, nous nous sommes essentiellement préoccupés d'aider les pays intéressés à s'organiser pour entreprendre les opérations statistiques de base, ou pour donner une extension nouvelle aux travaux qu'ils avaient déjà réalisés. Par la suite, nous avons pu consacrer plus d'attention à l'élaboration de méthodes de travail et d'un système de programmation appropriés aux conditions africaines. Ces deux objectifs restent le fondement essentiel de notre programme, mais nous sommes maintenant parvenus à une troisième phase, où la CEA est elle-même devenue grande consommatrice de statistiques et doit, en même temps, constituer pour la région un service statistique.

L'un des principaux moyens d'aider les pays à développer leurs services statistiques réside dans le programme de formation, qui vient d'entrer dans sa cinquième année de fonctionnement et qui a déjà apporté une contribution marquée à la satisfaction des besoins de personnel. Mais, cela dit, il reste encore beaucoup à faire.

Une enquête récente a montré que l'effectif des statisticiens africains en poste au milieu de 1965 atteignait environ 6.300, dont un peu plus de 500 pour le personnel de conception et approximativement 1.700 pour le personnel d'exécution. Les pays intéressés ont estimé qu'en 1970, leurs besoins seraient de l'ordre de 10.000, dont 1.400 membres du personnel de conception et 2.800 membres du personnel d'exécution. Ces chiffres constituent vraisemblablement une sous-estimation, si bien que nous pouvons résumer la situation en disant que le nombre de statisticiens africains des cadres supérieurs doit être au moins triplé et celui des cadres moyens doublé d'ici à 1970.

Des propositions précises sur l'extension du programme de formation statistique ont été formulées et soumises à votre examen. Leur réalisation complète, s'ajoutant à l'utilisation des divers moyens de formation et existant notamment outre-mer, devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés pour 1970.

Une extension considérable du centre de formation statistique de Yaoundé a déjà été rendue réalisable par une assistance bilatérale, mais, pour les autres centres, les perspectives sont moins favorables. Il faudrait au moins cinq autres professeurs que les crédits consacrés à la région par les Nations Unies ne permettent pas d'engager. Nous ne pouvons qu'espérer que des institutions bilatérales viendront à notre aide. Nous nous heurtons à des difficultés analogues dans l'exécution des versements réguliers consacrés au maintien des centres de formation, qui s'élèvent à près de 250.000 dollars par an, soit un quart de notre budget global d'assistance technique pour la région. En raison du nombre croissant de demandes portant sur la réalisation d'autres projets, extérieurs à la statistique, nous ne pouvons continuer à supporter des dépenses de cet ordre et, à titre de première mesure, je propose que le coût des bourses instituées par les Nations Unies dans les centres de formation statistique soit viré du budget régional aux programmes d'assistance technique des pays qui ont recours à ces centres. Pour la plupart des centres cette mesure n'entrerait pas en vigueur avant l'année scolaire 1967-1968, mais il se pourrait que son application commence plus tôt dans certains cas.

La plupart des centres de formation statistique sont maintenant des institutions bien assises, et leurs liens avec les universités africaines commencent à se resserrer. Nous pouvons prévoir que, dans le cours des toutes prochaines années, ils seront dans une large mesure absorbés par ces universités et que leurs travaux se poursuivront dans le cadre normal des activités universitaires. Je forme le voeu que ces perspectives vous restent présentes à l'esprit lorsque vous examinerez la future organisation de la formation statistique.

Le service consultatif régional, qui en est également à sa cinquième année d'existence, apporte une autre contribution importante au développement des statistiques nationales. Nous n'avons encore que cinq conseillers, dont trois s'occupent de statistiques démographiques, de comptabilité nationale et d'analyse du secteur public, et deux sont affectés aux enquêtes par sondage. Les demandes d'assistance présentées par les pays dépassent

de loin les possibilités de leurs programmes respectifs, mais, malgré les recommandations formulées par la troisième Conférence des statisticiens africains, notre situation budgétaire ne nous permet pas de recruter d'autres conseillers. Là encore, l'assistance bilatérale serait aussi opportune qu'efficace; nous devons, à ce propos, signaler que les sujets pour lesquels une aide supplémentaire est tout particulièrement nécessaire sont les statistiques démographiques, les statistiques industrielles, la comptabilité nationale et le traitement de l'information.

En troisième lieu, je dois signaler les consultations sous-régionales organisées, à intervalles réguliers, depuis 1960. Elles ont donné la possibilité d'examiner les problèmes propres aux différentes parties de l'Afrique et elles ont en particulier apporté une contribution notable à l'expansion rapide du programme de formation. Nous sommes convaincus que l'avenir de ces réunions réside dans la création de comités sous-régionaux statistiques, qui relèveraient des pays intéressés, mais bénéficieraient des installations et services offerts par les bureaux sous-régionaux de la CEA. Les pays du Maghreb ont déjà formé un comité de ce genre, chargé de coordonner les efforts de développement statistique et de normaliser les nomenclatures. Les pays d'Afrique de l'ouest ont manifesté l'intérêt qu'ils éprouveraient à prendre les mêmes dispositions, et, en Afrique de l'est, les chefs de certains bureaux de statistique ont organisé des réunions depuis longtemps.

Il est inutile de rapporter en détail les autres activités déployées pour fournir aux pays divers une meilleure assistance. La plupart des statisticiens de l'Organisation des Nations Unies et certains statisticiens envoyés au titre de l'assistance technique bilatérale reçoivent des directives au siège de la CEA, avant de rejoindre leur poste et nous nous efforçons de rester en rapport avec eux pendant la durée de leur mission. Nous nous efforçons également de garder le contact, dans toute la mesure du possible avec la plupart des bureaux sous-régionaux. Ce contact pourrait être amélioré au fur et à mesure que nos bureaux sous-régionaux développeront leurs activités.

Je voudrais aborder maintenant le second aspect majeur du programme régional de statistique; il s'agit du développement des méthodes adaptées à la région africaine. Vous avez devant vous les rapports établis sur les

travaux consacrés récemment à la programmation statistique, la formation de capital, la comptabilité nationale et les statistiques démographiques. Les activités déployées dans d'autres domaines ont été examinés lors de précédentes réunions de cette Conférence.

Ce que je voudrais souligner, c'est que l'on doit assigner aux méthodes et à la programmation statistiques en Afrique certains objectifs précis, si l'on veut réaliser un développement économique et social suffisamment rapide. Le fait fondamental, c'est que nous ne pouvons pas nous contenter d'enquêtes et de séries isolées, qui, tout utiles qu'elles sont en elles-mêmes, ne donnent pas une indication satisfaisante de la situation d'ensemble ou des perspectives d'avenir. Nous considérons donc qu'il est préférable de chercher à etablir des rapports statistiques complets, qui seraient assez sommaires au début, mais qui auraient dans l'immédiat l'avantage de guider les efforts de planification. Etant donné l'intérêt croissant que les pays portent au développement coopératif, ces statistiques devraient être suffisamment normalisées pour qu'on puisse opérer une totalisation, tout au moins au plan sous-régional.

Pour l'avenir immédiat, nous envisageons trois grands secteurs d'activités. Le premier est celui des statistiques démographiques, base essentielle de tous travaux de projection. Le Programme de recensement démographique mondial et de recensement de l'habitation de 1970 a été mis en route et nous savons que la plupart des pays africains vont y participer. Nous devons nous assurer que les méthodes utilisées et les renseignements recueillis fourniront les éléments nécessaires aux besoins de la planification, notamment pour l'évaluation des ressources en main-d'oeuvre et des conditions sociales.

En second lieu, nous devons poursuivre l'élaboration d'un système de comptabilité nationale qui réponde aux conditions propres à l'Afrique. Les pays qui ont participé à la récente réunion d'un groupe de travail ont déjà décidé qu'une adaptation du Système révisé de comptabilité nationale de l'Organisation des Nations Unies permettrait de satisfaire les besoins de la région, mais il faudra mener des travaux nombreux et détaillés avant de pouvoir formuler des recommandations définitives.

Le troisième secteur, lié au précédent, porte sur le point essentiel de l'économie de chaque pays. Il s'agit des activités de production, dont dépendent la richesse nationale et le niveau de vie. Sur ce point, il nous faudra obtenir des renseignements assez détaillés pour que la CEA puisse fournir une aide efficace aux planificateurs africains. Il faudra donc étudier avec soin les méthodes de rassemblement des données sur toutes les branches d'activité, leur analyse et leur application.

D'après les documents de travail établis pour la présente conférence, les trois secteurs dont je viens de parler doivent avoir la priorité dans l'évaluation de la statistique; or on se rendra compte qu'ils contiennent comme il est naturel une très large gamme de données. C'est pourquoi nous voudrions organiser des réunions techniques pour l'étude de chacun d'eux au cours de l'année 1966, à moins que votre Conférence ne veuille proposer d'autres solutions.

Ici encore, notre situation budgétaire nous crée quelques difficultés et il est de mon devoir d'attirer votre attention sur la résolution par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies propose aux pays de prendre à leur charge les frais de voyage afférents aux réunions techniques. Les dispositions précises prises pour les réunions de la CEA sont encore à l'étude. Il est évident cependant que la Commission ne peut, sans la collaboration des pays intéressés, mener à bien des travaux techniques utiles. Si par conséquent, nous nous trouvons dans l'impossibilité de financer complétement les réunions statistiques que la présente Conférence voudra peut-être recommander, je devrais demander instamment aux pays africains de contribuer aussi complétement que possible, sur leurs propres ressources, à l'exécution de ces projets.

J'en arrive enfin, à la troisième et dernière phase du programme statistique régional : il s'agit de la création d'un service statistique qui desservirait l'ensemble du continent et fournirait les données nécessaires à une analyse économique permanente. Ce n'est pas la CEA qui recueillera les chiffres et la valeur du travail qu'elle peut accomplir dépendra des progrès réalisés par les pays membres dans leur programme de statistique.

Pour assurer ce service, nous aurons besoin de l'étroite collaboration de tous les pays africains, Nous savons, certes, que cette collaboration imposera un fardeau supplémentaire aux bureaux nationaux de statistique déjà surchargés. C'est pourtant, par de tels moyens que l'Afrique peut accomplir des progrès réels. Il me semble, d'ailleurs, que le problème n'est point par trop difficile à résoudre, car les pays de la région s'orientent vers une même attitude à l'égard des efforts de développement, ce qui doit nécessairement conduire à une certaine normalisation de leurs programmes statistiques.

Si cette allocution inaugurale a été un peu plus longue qu'il n'est d'usage, c'est que je désirais insister sur l'importance de certains des points que vous allez examiner et aussi parce que nous sommes maintenant parvenus à ce qu'on pourrait appeler la phase de transition dans le domaine des statistiques africaines. Les pays africains eux-mêmes, et les divers ortanismes d'assistance technique, ont fait de grands efforts pour développer les services de statistiques nationaux. Il va de soi qu'ils doivent poursuivre ces efforts, mais je tiens à exprimer ma conviction que nous sommes enfin parvenus au point où nous pouvons compter sur des résultats. La planification du développement économique et social en Afrique progresse rapidement mais elle a besoin d'être guidée par de meilleurs renseignements statistiques. Votre principale tâche sera de décider comment l'on pourra obtenir, avec la célérité voulue, les chiffres essentiels.

Je fais des voeux pour le succès de vos travaux.

ANNEXE V

Recommandations pour l'expansion du programme de formation statistique

On trouvera ci-après, telles qu'elles ont été amendées par la Conférence, les recommandations du paragraphe 8 du document E/CN.14/CAS.4/9.

a) On a recommandé que le Centre d'Addis-Abéba poursuive ses activités pendant 4 ou 5 ans; après la création du nouveau centre prévu au Caire, il serait principalement destiné à l'Ethiopie, à la Somalie et au Soudan;

b) La création au Caire d'un nouveau centre de formation de cadres moyens a été recommandé; il s'agirait d'un projet de caractère essentiellement national, bénéficiant éventuellement de l'appui des Nations Unies et principalement destiné à des étudiants en provenance de la RAU et d'autres pays de langue arabe d'Afrique du nord;

c) Le Centre de Dar-es-Salam, patronné conjointement par l'Organisation des Nations Unies et l'East African Common Services Organization qui doit s'ouvrir en août 1965, desservira surtout l'Ouganda et la Tanzanie. Un cours sanctionné par un diplôme et visant à la formation d'ingénieurs des travaux statistiques pourra y être ajouté ultérieurement avec la coopération du collège universitaire de Dar-es-Salam;

d) On envisage la possibilité de fusionner le Centre d'Achimota avec l'Institut de statistiques de l'Université du Ghana, ou les cours suivants (ouverts à tous les étudiants africains) seront sans doute donnés au début de l'année scolaire 1966-1967 :

- Le cours de formation de cadres moyens, déjà organisé, conduisant à l'obtention d'un certificat;
- Un cours de perfectionnement sanctionné par un certificat au niveau des cadres moyens;
- Des cours supérieurs de statistiques destinés à des étudiants possédant un diplôme dans d'autres disciplines.

e) Le Bureau fédéral de la statistique de la Nigéria institue, en coopération avec l'Université d'Ibadan, un cours analogue, ouvert à tous les Africains, conduisant à l'obtention d'un diplôme d'ingénieur des travaux statistiques comparable à celui qui est envisagé au Ghana, à partir de 1966/1967, le Bureau fédéral de la statistique reprendrait à son compte le cours actuellement donné au Centre de Lagos, destiné exclusivement à des étudiants nigériens. On a recommandé que la Commission économique pour l'Afrique prenne les mesures nécessaires pour obtenir, le cas échéant, une assistance technique pour le cours conduisant à un diplôme;

f) Le Centre d'Abidjan assure actuellement la formation à deux niveaux : le cours inférieur d'un an pour "agents techniques" et le cours supérieur, de deux ans, conduisant au titre d'"Ingénieur des travaux statistiques", l'un et l'autre formant 15 étudiants par an. Ce Centre requiert l'assistance de la Commission économique pour l'Afrique sous forme de bourses destinées seulement à des étudiants guinéens. Les participants à la Réunion des chefs des services statistiques d'Afrique de l'ouest, mentionnée ci-dessus, ont suggéré que les pays qui font usage du centre proposent au Gouvernement de la Côte-d'Ivoire de participer aux activités du Conseil consultatif, ce qui donnerait ipso facto au centre un caractère international.

g) Il est prévu que l'enseignement se donnera à deux niveaux au Centre de Yaoundé : formation d'agents techniques (cours actuel) et formation d'adjoints techniques (cours à créer). Les participants aux réunions ont recommandé que le Centre soit maintenu et l'aide des Nations Unies accrue; au cas où l'assistance de la Commission économique pour l'Afrique serait supprimée, le Secrétariat de la CEA prendrait des mesures pour transformer progressivement le Centre en un projet intergouvernemental. Ces recommandations allaient dans le sens de la proposition contenue dans la résolution 146(VII) adoptée par la Commission économique pour l'Afrique à sa septième session (Nairobi, février 1965), aux termes

de laquelle le Centre pourrait être transformé en un centre international ouvert à tous les Africains, l'aide financière des Nations Unies, et l'accord entre les Nations Unies et le Gouvernement camerounais actuellement en vigueur, étant prolongés au-delà de la date d'expiration (1966).

h) Le Centre de Rabat (Maroc) offre trois années d'études conduisant au titre d'"Ingénieur des travaux statistiques". Ce centre est devenu un projet du Fonds spécial et on prévoit qu'il continuera à former au moins 25 diplômés par an. Il comporte également un cours d'"adjoint technique", destiné principalement à des étudiants marocains.